



GUIDE

CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES PRÉVENTION DE LA VIOLENCE JUVÉNILE

DANS LA FAMILLE, À L'ÉCOLE ET DANS L'ESPACE SOCIAL

**JEUNES
ET
VIOLENCE
.CH**

Programme de prévention
de la Confédération, des
cantons, villes et communes

GUIDE

CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES PRÉVENTION DE LA VIOLENCE JUVÉNILE

DANS LA FAMILLE, À L'ÉCOLE ET DANS L'ESPACE SOCIAL

Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Programme national Jeunes et violence

Carlo Fabian
Nadine Käser
Tanja Klöti
Nicole Bachmann

IMPRESSUM

Auteurs

Carlo Fabian, Nadine Käser, Tanja Klöti et Nicole Bachmann
Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit
Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung
Thiersteinallee 57
4053 Bâle
Tel. +41 61 337 27 42
carlo.fabian@fhnw.ch
www.fhnw.ch

Renseignements

Liliane Galley
Office fédéral des assurances sociales
Domaine famille, génération et société
Programme Jeunes et violence
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tel. +41 58 462 91 36
liliane.galley@bsv.admin.ch

Copyright

Office fédéral des assurances sociales, CH-3003 Berne
Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales –
avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances
sociales.

Graphisme

Cavelti AG, medien. digital und gedruckt, Gossau

Commande (gratuite)

OFCL, vente publication, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
vente.civil.@bbl.admin.ch
Numéro de commande : 318.854.F
07.2014 3000 860335812

Téléchargement sous www.jeunesetviolence.ch › Bonnes pratiques

Disponible en français, allemand et italien

Première édition, juin 2014

REMERCIEMENTS

Les personnes suivantes ont contribué à l'élaboration du guide lors de différentes phases de travail en partageant leur expertise et leur expérience :

Françoise Alsaker
Giorgio Andreoli
Marcelo Aragon
Franziska Beer
Adrian Bieri
Miryam Eser Davolio
Matthias Drilling
Jürg Engler
Hanspeter Fent
Philipp Frei
Carol Gachet
Claudine Gachet
Thomas Gander
Martin Hafen
Marie-Claude Hofner
Esther Lienhard
Maya Mülle
Gaël Pannatier
Fabienne Plancherel
Denis Ribeaud
Olivier Steiner
Vigeli Venzin
Andrea Weik
Christian Wilhelm
Hamit Zeqiri

LE PROGRAMME JEUNES ET VIOLENCE

Le programme national de prévention de la violence chez les jeunes a été adopté par le Conseil fédéral en juin 2010 pour les années 2011 – 2015.

Le programme repose sur une collaboration tripartite entre Confédération, cantons, villes et communes et doit poser les jalons d'une prévention efficace de la violence en Suisse.

Il est constitué de quatre axes d'action: la constitution d'une base de connaissances sur la prévention de la violence, la diffusion du savoir recueilli de façon large et utile à la pratique, la promotion de la mise en réseau des acteurs et l'amélioration de la coordination des mesures de prévention, d'intervention et de répression.

Informations complémentaires: www.jeunesetviolence.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



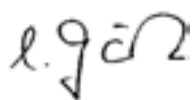
Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

AVANT-PROPOS

En établissant une base de savoir dans le cadre du programme national Jeunes et violence, Confédération, cantons, villes et communes mettent leurs efforts en commun de 2011 à 2015 afin d'améliorer l'efficacité des mesures de prévention de la violence chez les jeunes. Avec l'état des lieux des stratégies, des structures et des mesures existantes en Suisse, le suivi des projets pilotes, l'évaluation de projets de prévention ainsi que la tenue de Conférences nationales, différentes activités ont déjà été réalisées et documentées sur la plateforme internet www.jeunesetviolence.ch. Cette base de savoir va maintenant s'enrichir de deux nouveaux instruments: un aperçu du savoir actuel international sur l'efficacité de la prévention de la violence (Eisner et al. – à paraître en automne 2014) ainsi que le présent guide des critères de bonnes pratiques, élaboré par la Fachhochschule Nordwestschweiz en collaboration avec de nombreux spécialistes.

Ce guide est destiné à être utilisé comme un outil d'orientation pratique tant pour les décideurs que pour les acteurs de terrain. En sélectionnant 26 critères identifiés sur une base scientifique, il met en évidence les principaux facteurs contribuant à l'efficacité des mesures de prévention dans la famille, à l'école et dans l'espace social. Établis sur la base d'approches de prévention confirmées, les critères ont une portée globale et une validité à long terme. Ils fournissent ainsi une base importante et sûre pour soutenir le choix, l'élaboration et l'adaptation des mesures de prévention.

Cette contribution est une première étape dans la direction d'une prévention fondée sur les preuves et vient compléter l'expertise du terrain. La collaboration étroite entre tous les acteurs du domaine ainsi qu'une évaluation régulière de l'effet des mesures est une tâche à poursuivre dans les années à venir. Enfin, l'utilisation des critères de bonnes pratiques devra également s'accompagner d'une réflexion globale sur la portée éthique des actions préventives et sur leur intégration dans une stratégie à long terme.



Ludwig Gärtner
Directeur suppléant
Chef du domaine Famille, générations et société
Office fédéral des assurances sociales
Au nom du groupe de pilotage tripartite du programme national
Jeunes et violence

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	10
Définitions	14



1. Le cycle de projet et ses phases	17
Phase n° 1 : analyser et décrire la situation	19
Phase n° 2 : fixer des objectifs et définir les groupes cibles et des destinataires	21
Phase n° 3 : sélectionner, adapter ou développer des mesures de prévention	23
Phase n° 4 : consigner par écrit le concept ou le mandat	24
Phase n° 5 : réaliser les mesures de prévention	25
Phase n° 6 : évaluer l'atteinte des objectifs du projet et des objectifs de prévention	26
Phase n° 7 : documenter les résultats et tirer des conclusions	28



2. Critères de bonnes pratiques généraux	29
Critère n° 1 : développer et incarner des valeurs prosociales	30
Critère n° 2 : garantir la participation des personnes concernées	31
Critère n° 3 : mettre le travail relationnel au centre	32
Critère n° 4 : garantir le professionnalisme dans la prévention de la violence	33
Critère n° 5 : favoriser l'approche communautaire et la coopération des acteurs	34



3. Critères de bonnes pratiques du domaine famille	35
Critère n° 6 : garantir l'accès aux familles	36
Critère n° 7 : renforcer les familles et leurs compétences	38
Critère n° 8 : soutenir la mise en réseau des familles	39
Critère n° 9 : adapter l'intensité des offres à la situation de chaque famille	40
Critère n° 10 : encourager des attitudes et comportements prosociaux	41
Critère n° 11 : développer le professionnalisme des spécialistes	42



4. Critères de bonnes pratiques du domaine école 43

Critère n° 12:	
cultiver des valeurs communes	44
Critère n° 13:	
assurer la continuité du travail de prévention	45
Critère n° 14:	
garantir une orientation communautaire des offres de prévention	46
Critère n° 15:	
développer les compétences des enseignants	47
Critère n° 16:	
encourager un comportement prosocial chez les pairs et les témoins	48
Critère n° 17:	
élaborer et introduire des directives	49



5. Critères de bonnes pratiques du domaine espace social 51

Critères concernant l'espace public 52

Critère n° 18:	
permettre la participation de la population et d'autres acteurs	52
Critère n° 19:	
renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier	53
Critère n° 20:	
garantir une coopération entre les acteurs	54
Critère n° 21:	
offrir une prévention globale	55

Critères concernant le domaine des loisirs

56 Critère n° 22:	
garantir une structuration claire des offres de prévention	56
Critère n° 23:	
tirer parti de la motivation des jeunes	57
Critère n° 24:	
favoriser des relations positives avec les adultes et les pairs	58
Critère n° 25:	
renforcer les compétences sociales et les facteurs de protection	60
Critère n° 26:	
limiter la consommation d'alcool	61

Conclusion 62

Sources 62

INTRODUCTION

Dans quel contexte paraît ce guide ?

Confédération, cantons, villes et communes ont collaboré pour mettre en œuvre, de 2011 à 2015, le programme national de prévention Jeunes et violence. Son objectif est d'aider les instances dirigeantes ainsi que les spécialistes à choisir, concevoir, mettre en œuvre et évaluer des mesures de prévention de la violence juvénile. Pour ce faire, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), responsable de ce programme, souhaite créer et diffuser un corpus de savoir sur les bonnes pratiques en matière de prévention de la violence et encourager les échanges entre professionnels.¹

¹ Voir aussi: www.jeunesetviolence.ch

Pourquoi un tel guide ?

Ce guide est né pour répondre à un besoin, celui de disposer, dans le domaine de la prévention de la violence juvénile, de critères de bonnes pratiques adaptés au terrain et établis sur la base des dernières connaissances scientifiques.

Conçu pour être un outil de travail, il doit aider les acteurs concernés à faire un choix entre toutes les mesures qui existent dans le domaine de la prévention, à réexaminer les mesures en place ou à en concevoir de nouvelles. De plus, il informe sur la prévention de la violence, sensibilise à ce sujet et nourrit les réflexions entre professionnels.

Les critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence se fondent sur les résultats de recherches récentes, qui fournissent des données sur l'impact des mesures de prévention. En général, ces résultats sont issus de recherches de type « mesure pré-post » avec groupe contrôle, ce qui est un gage de validité scientifique.² Lors de l'utilisation des critères de bonnes pratiques, il faut cependant toujours veiller à prendre en compte de manière adéquate le contexte dans lequel le programme va prendre place, ses valeurs sociales et éthiques ainsi que l'expertise du terrain. Ce guide ne propose donc pas de « recettes » prêtes à l'emploi, mais se limite à exposer les critères qui, dans l'état actuel des connaissances, devraient être respectés pour assurer l'efficacité des mesures de prévention. Se référer aux critères de bonnes pratiques présentés ici augmente donc les chances de réaliser une prévention efficace.

² Afin que ce guide soit un outil de travail facilement lisible, nous avons fait figurer les sources de chaque critère dans un rapport ad hoc: Fabian et al. (2014).
Voir aussi: <http://www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national/mandats-de-recherche.html>

A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide a été élaboré à l'intention de tous les professionnels, services et institutions qui s'occupent de prévention des comportements violents chez les jeunes ou plus spécifiquement de violence juvénile, et cela dans les contextes de la famille, de l'école ou de l'espace social.

Dans le domaine de la famille, il est destiné notamment aux centres de consultation familiale, aux services de conseils en éducation ainsi qu'aux services de psychiatrie et de médecine de l'enfant et de l'adolescent. Pour ce qui est de l'école, il s'adresse entre autres aux spécialistes de la prévention en milieu scolaire et du travail social en milieu scolaire, aux services médicaux scolaires y compris aux infirmières scolaires, aux médiateurs et

médiatrices ou encore aux directions d'écoles. Enfin, dans l'espace social, c'est surtout à l'animation de jeunesse, aux services destinés aux jeunes, à la police et à ses unités spécialisées «jeunesse et prévention» ainsi qu'aux services d'aide en milieu ouvert (TSHM, AEMO) ou aux services sécuritaires de proximité que ce guide sera utile.

De manière générale, le guide constitue également une aide à la décision pour les autorités politiques ainsi que pour les autres décideurs et les instances de financement.

Pourquoi faire de la prévention dans la famille, à l'école et dans l'espace social ?

La famille, l'école et l'espace social sont les trois principaux champs d'action du programme Jeunes et violence. Chacun d'eux est essentiel pour les enfants et les adolescents, et si leur importance et leur influence changent en fonction des phases de la vie, ils restent toujours des lieux centraux de socialisation. Les enfants et les adolescents évoluent en règle générale beaucoup à l'intérieur de ces domaines mais passent également de l'un à l'autre. Les mesures de prévention de la violence qui ciblent un de ces champs d'action devraient par conséquent toujours prendre en compte cette triade, et viser une approche intégrée.

La famille est l'un des principaux lieux de socialisation des enfants et adolescents, et par conséquent un pivot central dans la prévention de la violence (Eisner 2009 : 47). Dans ce guide, le concept de «famille» se réfère tant à la famille nucléaire (parents et enfants) qu'à la famille élargie, qui s'étend aux grands-parents ou à d'autres personnes chargées de s'occuper des enfants. Les offres de prévention destinées aux familles ne s'adressent toutefois pas qu'aux personnes de référence, mais aussi directement aux enfants et aux jeunes. Elles doivent toujours inclure les enfants dès leur naissance dans ses groupes cibles, car on sait que les premières années de vie sont décisives dans le développement des enfants. A cet égard, les mesures doivent viser à limiter les facteurs de risque familiaux, tels qu'un manque d'encadrement de la part des parents ou une éducation incohérente, et à renforcer directement ou indirectement les facteurs protecteurs tels que les compétences éducatives et la stabilité des relations.

Par école, on entend, outre les établissements de la scolarité obligatoire, les écoles enfantines, les écoles professionnelles et les écoles de niveau supérieur ainsi que les institutions d'accueil parascolaires. Il s'agit donc d'un espace multiple d'expériences et d'apprentissages pour les enfants et les jeunes, mais aussi d'un lieu dans lequel la violence se manifeste sous différentes formes. L'école assume, parallèlement à son mandat de formation, le rôle de préparer les écolières et écoliers à leur vie professionnelle et à leur vie sociale à l'âge adulte. La prévention à l'école transmet ainsi également des valeurs, encourageant l'autonomie et le sens des responsabilités chez les enfants et les jeunes.

3 Ne sont pas compris ici les lieux virtuels tels que les réseaux sociaux sur Internet. A ce sujet, voir le programme Jeunes et médias. > www.jeunesetmedias.ch

4 Dans la version originale du texte (en allemand), il est question de « Sozialraum-orientierung », notion qui s'apparente à l'approche communautaire.

L'espace social, dans le programme Jeunes et violence, est le lieu où s'opèrent les relations et les liens sociaux en dehors de la famille et de l'école. Le concept d'espace social inclut tant des endroits réels de rencontres que les relations qui s'y déroulent.³ Il ne se limite donc pas à l'espace public (ou à l'espace accessible au public) mais comprend des lieux de vie tels que le quartier, le village, l'environnement immédiat, et tout autre lieu d'activité ou de loisirs important pour un jeune. Il se réfère à des endroits concrets, mais aussi à des lieux où s'opèrent les relations sociales tels que les associations ou les groupes de pairs.

Dans ce guide, le concept d'approche communautaire⁴ du travail social complète la notion d'espace social sans être réservé à ce domaine. Tandis que l'espace social est compris comme l'un des principaux domaines de vie des jeunes et constitue par conséquent un champ d'action important, l'approche communautaire est un principe d'action. Il s'agit d'un axe de l'intervention professionnelle, tant du point de vue du contenu que de la méthode. En utilisant l'approche communautaire en matière de prévention, on collabore avec des spécialistes, des jeunes ou des groupes de pairs, des familles, des groupes organisés, des quartiers, des structures ou institutions, des services de l'administration et bien d'autres entités encore. Ces approches de prévention ont ceci de particulier qu'elles incluent autant que possible tous les acteurs concernés et qu'elles tirent donc profit des ressources et du potentiel de l'espace social au sens large. Elles visent à faire des espaces de vie des enfants et des jeunes des lieux propices au renforcement des facteurs protecteurs et à la limitation des facteurs de risque externes.

Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection pour la population concernée ?

La violence n'est pas imputable à une cause unique. Elle est le produit de l'interaction complexe de nombreux facteurs, à divers niveaux (schéma page suivante). La recherche sur la violence se réfère donc à des modèles explicatifs qui font intervenir non seulement les facteurs individuels, mais aussi les facteurs sociaux, culturels et environnementaux, qui exercent une influence directe ou indirecte sur les enfants et les jeunes. Nous faisons ici référence au modèle socioécologique de l'Organisation mondiale de la santé (2002) (voir aussi Conseil fédéral 2009; Eisner et al. 2009).

« Parmi les facteurs d'influence, on distingue les facteurs de risque (qui favorisent la violence) et les facteurs protecteurs (ceux qui l'empêchent). Leur importance relative évolue avec l'âge, depuis la petite enfance jusqu'à la fin de la puberté. Les niveaux d'influence recoupent les occasions d'interagir avec un environnement de plus en plus étendu ; l'école se rajoute à la famille, puis viennent les relations avec les pairs, les voisins et d'autres groupes plus larges de la société. » (Office fédéral des assurances sociales, 2010, p. 5)

Se fondant sur Eisner et al. (2009), l'OFAS cite parmi les facteurs de risque majeurs : les pratiques éducatives problématiques de la part des parents (faible engagement, manque d'encadrement ou violence physique), l'adhé-

sion à des normes approuvant la violence et l'appartenance à un groupe d'amis délinquants ou valorisant la violence, le fait de suivre une filière scolaire de niveau élémentaire ou de manquer les cours souvent et à un âge précoce. Les divers facteurs de risque peuvent se cumuler et se renforcer mutuellement, et la probabilité qu'un jeune devienne violent augmente avec le nombre de facteurs présents. La situation dans laquelle se trouvent les jeunes exerce elle aussi une forte influence sur la probabilité de les voir devenir auteurs ou victimes de violence. Les facteurs situationnels tels que la consommation d'alcool ou de drogues illégales, les structures de loisirs et l'anonymat de l'espace public jouent donc eux aussi un rôle. Il est par conséquent essentiel que la prévention atteigne les groupes présentant plusieurs facteurs de risque ou peu de facteurs de protection (voir OFAS 2010, p. 5).

Les facteurs de protection contribuent eux à empêcher ou à limiter les comportements violents : « Les facteurs de protection connus sont un tempérament favorable de l'enfant, un lien étroit avec un adulte de référence, une relation harmonieuse entre les parents, la capacité à venir à bout des difficultés et à résoudre les problèmes, et la tolérance au stress dont fait preuve l'enfant. Ces facteurs peuvent être développés, ce qui diminue la probabilité qu'un enfant ou un adolescent devienne violent. » (ibidem)

MODÈLE SOCIOÉCOLOGIQUE SERVANT À COMPRENDRE LA VIOLENCE

(voir Organisation mondiale de la santé 2002, résumé p. 10), représentation de l'OFAS.



DÉFINITIONS

5 Cf.
[http://www.jeunesetviolence.ch/
fileadmin/user_upload_jug/Themen/
Factsheet_d%C3%A9finitions.pdf](http://www.jeunesetviolence.ch/fileadmin/user_upload_jug/Themen/Factsheet_d%C3%A9finitions.pdf)

Nous présentons dans ce chapitre les principaux termes et concepts auxquels fait référence le programme national Jeunes et violence.⁵

Violence et prévention de la violence

Le programme Jeunes et violence aborde la violence physique, la violence de communication et la violence sexuelle. Il faut souligner ici que la violence s'accompagne souvent d'autres phénomènes. L'abus d'alcool, la dépendance ou le vandalisme peuvent lui être étroitement liés, ou découler des mêmes facteurs de risque, ou de l'absence des mêmes facteurs de protection. La violence doit donc être abordée comme un sujet en lien avec la promotion de la santé et avec la prévention dans le domaine psychosocial, et s'articuler avec ces activités.

On parle de prévention de la violence lorsque des projets, des offres ou des mesures, notamment, visent à la limiter ou à l'empêcher en réduisant les facteurs de risque et en renforçant les facteurs de protection. Dans la pratique, il faut en général un facteur déclenchant plus ou moins grave (harcèlement dans la cour d'école, acte de violence dans la commune, par ex.) pour que l'on envisage concrètement de mettre en place une prévention, qu'on la planifie et qu'on la réalise. De telles démarches sont des occasions à saisir, car s'il n'est jamais trop tôt, il n'est non plus jamais trop tard pour faire de la prévention.

En prévention, on distingue en général les mesures comportementales des mesures structurelles. Les mesures comportementales visent à modifier les facteurs cognitifs (connaissances, vision du monde, par ex.) et sociaux (compétences en communication par ex.) ainsi que les attitudes individuelles (disposition à prêter main-forte, courage civil, par ex.). On parle de mesures directes lorsque l'on s'adresse directement aux jeunes afin d'influencer leur attitude ou leur comportement. Les mesures sont par contre indirectes lorsqu'elles s'adressent aux jeunes dans un cadre de vie donné (prévention de la violence à l'école ou dans un groupe de jeunes, par ex.); le recours à des personnes appartenant à ces milieux de vie (membres du corps enseignant, pairs, etc.) comme multiplicateurs constitue également une mesure indirecte.

Quant aux mesures structurelles, elles visent à prévenir la violence en exerçant une influence sur les contextes de vie, soit la famille, l'école, le quartier, etc. ainsi que leurs déterminants, qu'ils soient sociaux (normes, valeurs, etc.), structurels (lois, règlements d'établissement, espaces à disposition, groupes de travail) ou procéduraux (marche à suivre lors des premiers signes de violence, par ex.).

Une autre distinction concerne les groupes cibles. A l'instar du programme national Jeunes et violence, ce guide aborde la prévention universelle (qui s'adresse à tous les jeunes, ou à la population en général) et la prévention sélective (qui vise certains groupes cibles présentant des caractéristiques déterminées ou des risques élevés). La prévention indiquée (intervention s'adressant à des individus s'étant déjà signalés par des actes de violence)

n'est par conséquent pas traitée dans le guide ni à fortiori dans les critères de bonnes pratiques. Il est à noter cependant qu'une intervention peut aussi avoir un effet préventif et éviter d'autres conséquences ou une aggravation du problème. Ainsi, les termes prévention et intervention, ainsi que leurs approches et objectifs ne peuvent pas toujours être délimités de manière stricte. La prévention, comme son nom l'indique, devrait dans l'idéal intervenir en amont, avant que la violence ne se manifeste.

Dans la suite du document, les concepts d'« offre de prévention » et d'« offre » font référence à tout type de prévention, que ce soit un programme, un projet, un cours, une mesure, un élément d'un projet, une consultation, etc. Il s'agit dans tous les cas d'offres qui s'adressent à des groupes cibles précis, et poursuivent des objectifs définis. Le type d'offre est mentionné lorsque cela s'avère pertinent.

Groupes cibles et destinataires

Dans le programme Jeunes et violence, le concept de « jeunes » se réfère aux 10 à 25 ans⁶. C'est dans ce groupe cible que l'on cherche à éviter et à limiter la violence. Pour les destinataires des mesures de prévention, par contre, aucune limite d'âge n'est fixée, car la prévention de la violence juvénile ne se réduit pas aux offres pour les jeunes ; ses destinataires sont aussi des enfants en bas âge, des parents, des enseignants, etc.

Critères de bonnes pratiques : signification, élaboration, utilisation

Faire référence à de bonnes pratiques (Good Practice) est une approche pragmatique, qui se fonde sur le constat qu'il n'y a en général pas une seule bonne solution, mais au contraire plusieurs solutions ou éléments promoteurs. Dans ce guide, le succès des démarches qui se sont avérées efficaces sur le terrain est formulé sous forme de critères de bonnes pratiques de portée générale. Chaque critère qui y est mentionné se réfère à un aspect précis, qui peut être un facteur de risque, un facteur de protection, un élément méthodologique ou une caractéristique du groupe cible. Idéalement, toute offre de prévention devrait se fonder non seulement sur un modèle d'impact théorique, mais aussi sur les critères de bonnes pratiques.

Les critères de bonnes pratiques ont été élaborés sur la base des résultats de la recherche scientifique la plus récente sur le plan international. On y a cherché de manière systématique les offres dont l'effet préventif est avéré en matière de violence juvénile (modification de l'attitude problématique, réduction de la violence). Il s'agit généralement de dispositifs de recherche comportant des mesures avant et après l'intervention, avec groupes de contrôle. Pour l'élaboration de ces critères, une attention particulière a été accordée aux recherches fournissant des indications sur les mesures, afin de pouvoir identifier l'élément déterminant leur succès. Pour de plus amples informations sur les recherches effectuées et sur les ouvrages consultés, voir (Fabian et al. 2014).

⁶ Le droit pénal des mineurs s'applique aux enfants dès l'âge de 10 ans (art. 3, al. 1, DPMIn). Si l'auteur d'un acte punissable avait moins de 25 ans au moment de l'infraction et qu'il souffre de graves troubles du développement de la personnalité, le juge peut ordonner son placement dans un établissement pour jeunes adultes (art. 61 CP). Par ailleurs, la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) fixe à 25 ans l'âge limite pour être considéré comme un enfant ou un jeune.

La finalité du présent guide est d'aider les acteurs concernés à faire un choix entre toutes les offres qui existent dans le domaine de la prévention, à réexaminer les mesures en place ou à en concevoir de nouvelles. Les critères de bonnes pratiques fournissent des indications sur la manière de concevoir des offres potentiellement efficaces. Celles-ci nécessitent une planification globale en amont – comme nous l'exposons au chapitre suivant consacré au cycle de projet – et les critères doivent être déjà pris en compte dans les phases de planification et de conception (voir chapitre 1, phases 2 à 4). Les éléments planifiés et conceptualisés sont ensuite réalisés durant les phases suivantes, puis constituent également la base de l'évaluation. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'examiner la manière dont des offres de prévention ont été conçues, on peut se servir des critères en vérifiant s'ils ont été appliqués, et dans quelle mesure. Les résultats de cette analyse confirmeront que l'offre présente les éléments nécessaires à une réalisation efficace, ou montreront que certains aspects doivent être complétés ou modifiés pour optimiser l'impact. Durant la mise en œuvre des mesures de prévention, il faut par ailleurs veiller à respecter le concept prévu (et en cas de modification, se référer aux critères de bonnes pratiques).

Deux autres aspects essentiels pour l'efficacité des mesures de prévention sont – outre les critères prioritaires mentionnés au chapitre 2 – l'ancrage des offres dans des programmes et démarches de plus grande envergure, et la continuité de celles-ci à moyen et à long terme.

Les critères et le guide dans son ensemble ont été examinés et validés, à différentes étapes, par des groupes d'experts constitués pour chaque champ d'action ainsi que par le groupe d'experts Good Practice du programme Jeunes et violence.⁷

⁷ Cf. Fabian et al. [2014]. Voir aussi:
[http://www.jeunesetviolence.ch/fr/
programme-national/mandats-de-recherche.
html](http://www.jeunesetviolence.ch/fr/programme-national/mandats-de-recherche.html)



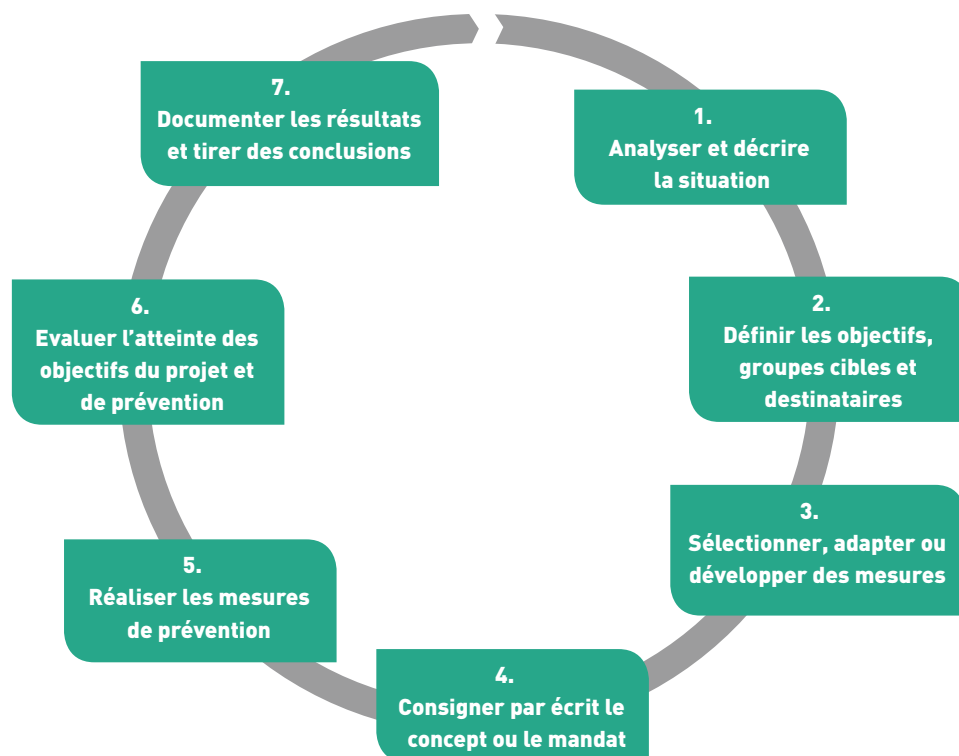
1. LE CYCLE DE PROJET ET SES PHASES

Le cycle de projet, et ses différentes phases, constitue un cadre de référence général et très important pour les projets de prévention. Respecter ces phases, tout comme les critères de bonnes pratiques, aide à planifier et à mettre en œuvre des offres efficaces ainsi qu'à optimiser les offres existantes. Une prévention efficace devrait par exemple se fonder sur une analyse de la situation en amont, lors de laquelle on identifie et on définit les besoins, les groupes cibles et les destinataires. Or cette phase passe malheureusement souvent à la trappe, soit en raison des ressources limitées, soit parce que le choix de la mesure de prévention a déjà été fait. C'est à ce genre d'aspects que les phases du cycle rendent attentifs.

Il existe de nombreux modèles de cycles de projet ou de cycles de planification, qui ne présentent pas de différences essentielles.⁸ Dans ce guide, nous nous référons au schéma suivant :

LE CYCLE DE PROJET ET SES SEPT PHASES

Les sept phases du cycle de projet sont brièvement décrites dans les pages suivantes. Pour chaque phase, des questions concrètes viennent compléter la description afin de faciliter la démarche. En outre, des méthodes et outils particulièrement utiles sont proposés dans les différentes étapes.



⁸ Voir notamment :

- > prévention de la criminalité : http://beccaria.de/nano.cms/de/Beccaria_Standards1/Page/1/
- > gestion de projet en général : <http://beccaria.de/Kriminalpraevention/de/Dokumente/proval-handbuch.pdf>
- > promotion de la santé et de la prévention en général : <http://www.quint-essenz.ch/fr/dimensions>
- > aides générales à la planification : Freire, K. and Runyan, C.W. (2006). Planning Models: PRECEDE-PROCEED and Haddon Matrix. In AC Gielen, DA Sleet, and RJ DiClemente (Eds.) Injury and Violence Prevention: Behavioral Science Theories, Methods, and Applications. 1st edition, pp. 127–158. San Francisco: Jossey-Bass
- > aides à la planification dans le domaine de la promotion de la santé : <http://www.refips.org/publications.php>

PHASE N° 1:

ANALYSER ET DÉCRIRE LA SITUATION

La première étape devrait toujours consister à analyser la situation (situation initiale : offres et ressources existantes destinées à favoriser une vie et un développement sains et harmonieux, besoins en matière de prévention de la violence, etc.) et à mettre en évidence – le cas échéant – les problématiques présentes (facteurs de risques, causes). Outre le fait de développer les ressources du groupe cible, il est en effet important de connaître les causes des problématiques, ou les facteurs de risque, afin de pouvoir mener une action préventive concrète (réduction des facteurs de risque). Il arrive toutefois qu'il ne soit pas possible d'identifier les causes, et que seul le symptôme soit visible. Dans ce cas, la prévention se focalisera sur les groupes cibles et les phénomènes en question.

Relevons ici qu'une «problématique» n'est pas forcément un acte de violence à proprement parler, en particulier lors qu'il s'agit de mettre en place de la prévention universelle. Une augmentation du niveau de violence dans l'espace social, des premières manifestations de harcèlement à l'école, ou encore du vandalisme dans l'espace public et les phénomènes qui l'accompagnent, peuvent tout aussi bien être le point de départ de mesures de prévention. Une analyse de la situation permet, lors des phases suivantes, de réduire les risques connus et de renforcer les ressources disponibles.

La protection des données doit être assurée durant cette première phase, comme durant les suivantes d'ailleurs, qu'il s'agisse de cas individuels ou de phénomènes d'une certaine ampleur (pour des informations actuelles sur ce sujet, voir Mösch Payot/Rosch 2011).

DÉMARCHE

Les questions clés suivantes aident à analyser et à décrire la situation :⁹

- › Quelle est la situation ? Pour quelles raisons est-on amené à envisager des mesures de prévention de la violence ?
- › Quelles sont les ressources et offres déjà à disposition et permettant d'une part de favoriser chez les jeunes un développement harmonieux et sans violence (orientation ressources), et d'autre part d'agir préventivement ou d'intervenir lors des premiers signes de violence ?
- › Quels phénomènes – potentiellement liés à la violence – sont visibles ? Qu'observe-t-on ? Quelles en sont les causes ?
- › Où et dans quel contexte se manifestent les phénomènes ou le problème ?
- › A quels moments et à quelle fréquence le problème survient-il ?
- › Quelle est son ampleur ?
- › Pourquoi ces phénomènes apparaissent-ils ? Quelles sont les explications possibles ?

9 Il n'est pas nécessaire de répondre à chacune de ces questions. Celles-ci servent à approfondir la réflexion, à la structurer, afin de disposer d'une base solide pour les étapes suivantes.

- › Qui sont les personnes directement ou indirectement concernées (âge, sexe, caractéristiques sociales, etc.) ? Y a-t-il des auteurs et des victimes ? Y a-t-il d'autres acteurs en cause ?
- › Depuis quand le problème existe-t-il ? S'est-il aggravé les derniers temps, ou déplacé ?
- › Quelles conséquences peut-on observer ?
- › Des mesures concrètes ont-elles déjà été prises, et si oui : par qui, et avec quels résultats ? Y a-t-il eu des difficultés ou des écueils particuliers, qui peuvent être évités (cette question amène directement à la phase 7 – Documenter les résultats et tirer des conclusions – qui met fin au cycle de projet).

MÉTHODES ET OUTILS

Etude des besoins

Guide pratique pour une planification fondée sur les besoins en matière de promotion de la santé et de la prévention dans la commune
www.radix.ch › Communes en santé › État des lieux

Outils pour la construction d'un processus communal

www.radix.ch › Communes en santé › Intervention précoce › Outils de travail › Construction et structure

Outils pour la construction d'un processus dans les écoles

www.radix.ch › Écoles en santé › Intervention précoce dans les écoles
› Outils IP pour les écoles

Table ronde: description de la méthode de la Table ronde

www.partizipation.at › Methoden › Alle Methoden (alphabetisch) › Runder Tisch (M) (en allemand)

Méthodes participatives

www.kbs-frb.be › Rechercher : « Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur »

www.partizipation.at › english version › Methods (en anglais)

www.partizipation.at › Methoden (en allemand)

Offres de conseil externes

www.jeunesetviolence.ch › Projets › Conseil

Holistic Student Assessment (HSA) et Holistic Classroom Assessment (HCA), conçus à l'Université de Harvard

www.pearweb.org › Assessment tools (en anglais)

PHASE N° 2:

FIXER DES OBJECTIFS ET DÉFINIR DES GROUPES CIBLES ET DES DESTINATAIRES

Il s'agit de fixer des objectifs concrets, et de définir les groupes cibles et les destinataires des mesures de prévention, afin de déterminer ce que l'on souhaite atteindre, chez qui, et comment (situation visée). En formulant des objectifs, mais aussi d'une manière générale lors de la planification des offres de prévention, il ne faut jamais perdre de vue les intérêts ainsi que les possibilités du ou des groupes cibles, ceux des mandants et ceux des autres personnes concernées (soit les destinataires). Il en va de l'autonomie et du pouvoir de codécision et de cogestion, et par conséquent de l'aspect fondamental qu'est la participation. Il est ici essentiel de maintenir l'équilibre et de respecter les droits de chacun (cf. OFSP et al. 2011).

DÉMARCHE

Lors de la détermination des objectifs, il faut distinguer les objectifs de projet des objectifs de prévention proprement dite. Les premiers concernent la démarche et la réalisation. Ils précisent ce qui doit être fait, et comment (rencontres d'échanges pour les parents, réalisation d'un dépliant en plusieurs langues, etc.) pour atteindre les objectifs de prévention. Ces derniers se rapportent, quant à eux, aux effets recherchés: ils expriment ce qui doit être limité ou enrayé (facteurs de risques), et ce qui doit être développé (facteurs de protection). Ils se réfèrent directement à la finalité de la prévention (diminution des incidents violents, amélioration des compétences éducatives).

Pour être concrets et réalisables, les objectifs doivent être formulés de manière à respecter le principe SMART (être spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et définis dans le temps). Ils doivent être assortis d'indicateurs qui serviront d'une part à les mettre en œuvre et d'autre part à évaluer dans quelle mesure ils ont été atteints. La formulation des objectifs devrait faire référence à un modèle d'impact théorique et aux critères de bonnes pratiques. En partant de l'exemple de la prévention de la violence, un modèle d'impact met en évidence, quelles offres de prévention et quels éléments spécifiques (mise à disposition de ressources, interdictions, informations, actions, cours, etc.) exercent une influence sur quels facteurs (conditions sociales, comportements), et comment ces facteurs ont à leur tour un effet sur la violence. En se référant à un modèle d'impact théorique fondé sur des données scientifiques éprouvées, on augmente les chances de formuler des objectifs réalistes et atteignables. Dans cette phase, il importe également de déterminer avec précision quels sont les groupes cibles et les destinataires des mesures.

On se posera en particulier les questions clés suivantes :

- › Auprès de qui les objectifs de prévention doivent-ils être atteints ?
- › Qui doit également être impliqué dans la démarche, et comment ?
- › Les objectifs sont-ils fondés sur le principe SMART ?
- › Les objectifs se fondent-ils sur un modèle d'impact ?
- › Les objectifs se fondent-ils sur les critères de bonnes pratiques ?

MÉTHODES ET OUTILS

Formulation des objectifs (SMART)

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A–Z › Objectifs de projet

Arborescence

www.univation.org › Werkzeuge für die Evaluation › Programmbaum (en allemand)

Tableau de planification

www.quint-essenz.ch › Bases › Outils A–Z › Tableau de planification

Modèles d'impact

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A–Z › Modèles d'impact

Fiche d'information «Prévention de la violence chez les jeunes: définitions»

www.jeunesetviolence.ch › Programme national › En savoir plus

Offres de conseil externes

www.jeunesetviolence.ch › Projets › Conseil

PHASE N° 3:

SÉLECTIONNER, ADAPTER OU DÉVELOPPER DES MESURES DE PRÉVENTION

Il ne faudrait définir les mesures qu'après avoir déterminé les objectifs, les groupes cibles et les destinataires en se référant à un modèle d'impact (voir phase n° 2). Cette démarche par étapes permet de choisir, de développer ou de modifier, puis de réaliser, des mesures adaptées aux objectifs. Si l'on ne procède pas dans cet ordre, on court le risque de mettre en œuvre des offres qui pourraient en soi être de qualité, mais ne contribueraient pas à atteindre les objectifs, et donc à prévenir la violence.

DÉMARCHE

Les questions clés suivantes sont utiles pour sélectionner les mesures de prévention :

- › Quelles mesures permettent d'atteindre les objectifs, et pourquoi ?
Quels projets ayant fait leurs preuves peuvent servir de modèle ? Existe-t-il des alternatives ?
- › Quels critères de bonnes pratiques constituent une référence pour ces mesures ? Y a-t-il des éléments des mesures qui ne s'y retrouvent pas ?
Si oui, pourquoi ?
- › Quelles sont les ressources nécessaires (moyens financiers, dotation en personnel, personnel spécialisé) ? Les ressources à disposition suffisent-elles ?
- › Qui faut-il associer à la démarche ? Qui assume quelles tâches ?
- › Les mesures et les offres choisies permettront-elles de déterminer l'atteinte des objectifs ? Comment (données, méthodes, calendrier) et à l'aide de quels indicateurs ?

MÉTHODES ET OUTILS

Prévention efficace de la violence – Un aperçu des connaissances internationales

www.jeunesetviolence.ch › Programme national › Mandats de recherche

Déterminer des mesures

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A–Z › Mesures

Tableau de planification

www.quint-essenz.ch › Bases › Outils A–Z › Tableau de planification

Exemples d'offres existant en Suisse

www.jeunesetviolence.ch › Projets

www.quint-essenz.ch › Communauté › Projets

PHASE N° 4: CONSIGNER PAR ÉCRIT LE CONCEPT OU LE MANDAT

Un concept – ou un mandat – réunit l'ensemble des réflexions et décisions des phases précédentes, en établissant des liens logiques entre elles. Il sert d'une part à faire le point et à réfléchir une fois encore sur ce qui a été fait jusque-là, et d'autre part à guider les acteurs durant les phases de mise en œuvre et d'évaluation. Lors de la mise en œuvre, il est important de vérifier constamment que l'on respecte bien le concept.

La rédaction du concept coïncide en règle générale avec la mise au point du mandat. Le concept sert de base au mandat (convention).

DÉMARCHE

Un concept, ou un mandat, comprend en général les points suivants :

- › Nom du projet, organisations et personnes responsables
- › Situation à l'origine du projet
- › Objectifs du projet, effets recherchés (objectifs de prévention), indicateurs, modèle d'impact
- › Groupes cibles, destinataires et contexte
- › Démarche, mesures
- › Organisation du projet, collaborateurs (y compris qualifications)
- › Ressources financières et temporelles
- › Calendrier et délais
- › Questions d'évaluation
- › Utilisation et transfert des résultats en fin de projet

MÉTHODES ET OUTILS

Exemples d'offres existant en Suisse

www.jeunesetviolence.ch › Projets

www.quint-essenz.ch › Communauté › Projets

Guide pour le développement de programmes à l'OFSP

www.bag.admin.ch/evaluation › Gestion de l'évaluation › Outils

Concept

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A–Z › Elaboration d'un concept

Modèles d'impact

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A–Z › Modèles d'impact

Arborescence

www.univation.org › Werkzeuge für die Evaluation › Programmbaum
(en allemand)

PHASE N° 5:

RÉALISER LES MESURES DE PRÉVENTION

Le concept sert de référence pour la mise en œuvre des mesures : cela signifie que l'on vérifiera constamment l'adéquation de la démarche au concept. Si l'on souhaite s'en éloigner, il sera important de mener une réflexion approfondie, et d'adapter la mise en œuvre ainsi que le concept le cas échéant. Les documents produits lors de cette phase (soit les processus et les réalisations ou outputs) constituent déjà une base pour la future évaluation.

DÉMARCHE

La mise en œuvre se fait selon les étapes et les méthodes fixées dans le concept, en en respectant les données fondamentales (budget, calendrier et délais). La motivation, l'engagement, les connaissances et l'expérience des personnes chargées de la réalisation des mesures sont des éléments déterminants pour sa réussite.

Les questions clés suivantes aident à la réflexion :

- › Le projet est-il mis en œuvre selon le concept prévu ?
- › Y a-t-il des différences par rapport au concept ? Si oui, sont-elles justifiées ?
- › Est-il nécessaire de modifier le concept (objectifs, groupes cibles, destinataires, mesures, ressources, calendrier) ?
- › Comment la mise en œuvre est-elle documentée au fur et à mesure (procès-verbaux, description des processus, statistiques, etc.) ?

MÉTHODES ET OUTILS

Pour différents aspects de la mise en œuvre, voir
www.quint-essenz.ch › Bases › Pilotage

PHASE N° 6: ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET ET DES OBJECTIFS DE PRÉVENTION

Par évaluation, on entend le fait de relever de manière systématique des informations sur divers aspects d'un projet – ici, d'une mesure de prévention de la violence –, d'analyser ces informations et d'en faire un bilan critique. L'évaluation devrait porter d'une part sur la mise en œuvre et sa qualité (processus, réalisation ou output), et d'autre part sur l'efficacité des mesures (impact ou outcome). L'évaluation est un élément qui devrait accompagner toutes les phases d'un projet (donc déjà commencer lors de la formulation des objectifs), même si le rapport d'évaluation est en règle générale rédigé à la fin du processus.

DÉMARCHE

Les questions clés suivantes sous-tendent toute évaluation :

- › La mise en œuvre se fait-elle effectivement comme elle a été planifiée ?
- › Les mesures atteignent-elles les groupes cibles et les destinataires ?
- › Les différences par rapport au concept établi sont-elles justifiées ? Ont-elles été intégrées de manière adéquate au processus en cours ?
- › Les mesures permettent-elles d'atteindre les objectifs définis précédemment ?
- › Les effets observés sont-ils à mettre sur le compte des mesures réalisées, ou y a-t-il d'autres explications possibles ?
- › Observe-t-on des effets non prévus (négatifs ou positifs) ?

Il est d'autant plus important de mener une évaluation que le projet en question est innovateur, ou présente des modifications par rapport à d'autres mesures (nouveaux destinataires, autre contexte, variation dans l'intensité, nouvelle combinaison entre les éléments) : cette phase mérite qu'on lui accorde une grande attention et les ressources nécessaires. S'il s'agit de mesures souvent réalisées dans des contextes similaires et déjà évaluées au préalable, l'évaluation peut se faire sur une base plus modeste.

Durant cette étape, on examine d'une part le processus de mise en œuvre et les éventuelles modifications et optimisations (évaluation formative), d'autre part le résultat obtenu (évaluation sommative). L'évaluation aide par conséquent à gérer un projet de manière optimale et permet d'apprécier, en fin de processus, dans quelle mesure les objectifs de prévention ont été atteints.

Dans le domaine de la prévention de la violence, les résultats de l'évaluation peuvent en outre représenter une aide dans de nombreux cas : amélioration des stratégies et des offres, décision de poursuivre ou non des mesures, pilotage des mesures, justification de l'utilisation des deniers publics ou légitimation par rapport aux publics cibles et au monde professionnel.

Les évaluations peuvent être confiées à un service externe (bureau spécialisé, Haute école, université, notamment)¹⁰ ou être réalisées à l'interne, par l'organisation chargée de la mise en œuvre. Une combinaison des deux modes est également possible. On s'assurera que les compétences des évaluateurs sont adaptées au contexte et à la complexité de l'offre. En cas de doutes à ce sujet, il est recommandé de s'adresser à un service spécialisé, qui assurera au moins un suivi.

10 Le site de la Société suisse d'évaluation propose une liste d'évaluateurs: <http://www.seval.ch/fr/evaluator/suche.cfm>

MÉTHODES ET OUTILS

Evaluation quint-essenz

www.quint-essenz.ch > Bases > Thèmes A-Z > Préparer l'évaluation

Evaluation Beccaria

www.beccaria.de (en allemand)

Guide pour le développement de programmes à l'OFSP

www.bag.admin.ch/evaluation > Français > Gestion de l'évaluation > Outils > Guides

Programme Jeunes et violence

www.jeunesetviolence.ch > Projets > Evaluation de projets

Concepts d'évaluation

www.eval-wiki.org > Werkzeuge für die Evaluation > Glossar wirkungsorientierter Evaluation (en allemand)

INPES les outils d'évaluation

www.inpes.sante.fr > Evaluation en santé publique > les documents méthodologiques

Outils d'évaluation

www.univation.org > Werkzeuge für die Evaluation (en allemand)

PHASE N° 7:

DOCUMENTER LES RÉSULTATS ET TIRER DES CONCLUSIONS

Toute mise en œuvre devrait être consciencieusement consignée par écrit dès son lancement. Par ailleurs, il est fortement recommandé d'établir un bilan de la mise en œuvre et des changements intervenus (qu'ils aient été voulus ou non) ainsi que des conclusions qui en découlent. Ce bilan se basera sur les expériences faites sur le terrain, sur les enseignements tirés de l'évaluation et sur les éventuels rapports intermédiaires.

Le bilan et les conclusions peuvent ensuite servir de base à une nouvelle analyse de situation, et constituent donc une aide à la décision, que ce soit pour définir d'éventuels nouveaux objectifs et actions, pour ancrer ces mesures dans une offre régulière ou pour conclure qu'il n'y a pas pour l'instant pas d'autre besoin. Avec cette phase s'achève le cycle de projet.

DÉMARCHE

Les questions clés suivantes sont au centre de la réflexion :

- › Quelles conclusions principales ont pu être tirées (effets, processus, structures, participants) ?
- › Quelles en sont les conséquences d'une part pour le projet lui-même et d'autre part face aux besoins initiaux : que doit-on faire ? Que peut-on (pour l'instant) laisser en l'état ?

Durant cette phase, il est également important de finaliser la documentation du projet et de permettre aux personnes externes d'accéder à ces résultats et conclusions.

MÉTHODES ET OUTILS

Documentation du projet

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A-Z › Documentation du projet

Rapport final

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A-Z › Rapport final

Transmission des résultats

www.quint-essenz.ch › Bases › Thèmes A-Z › Valorisation



2. CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES GÉNÉRAUX

Ce chapitre présente les cinq critères de bonnes pratiques valables pour les trois champs d'action (famille, école et espace social). S'agissant là de synthèses des critères exposés dans la littérature scientifique, chacun d'entre eux se décline différemment pour les trois domaines en question. Chaque critère de ce chapitre est donc complété par des critères spécifiques à chaque domaine.

CRITÈRE 1 DÉVELOPPER ET INCARNER DES VALEURS PROSOCIALES

Les systèmes de valeurs qui n'acceptent pas la violence et mettent en avant un comportement respectueux et prosocial¹¹ envers les autres sont des éléments efficaces pour enrayer ou limiter la violence.

En font partie la capacité à faire confiance aux autres, à accepter le libre arbitre ou l'autonomie de chacun ainsi qu'une communication interpersonnelle harmonieuse. Une telle attitude, développée ensemble, et intériorisée autant que possible par tous, est essentielle.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES PAR DOMAINE

Famille

Critère n° 7 : renforcer les familles et leurs compétences

Critère n° 10 : encourager des attitudes et comportements prosociaux

Ecole

Critère n° 12 : cultiver des valeurs communes

Espace social

Critère n° 26 : limiter la consommation d'alcool

¹¹ On dit d'une personne qu'elle a un comportement prosocial lorsqu'elle n'accorde pas seulement de l'importance à son propre bien-être physique et psychique, mais aussi à celui des autres individus. Ce comportement est adopté volontairement, dans le but de faire du bien à l'autre. Il présente des avantages tant pour la personne aidante que pour son interlocuteur (réciprocité).

CRITÈRE **2** GARANTIR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La participation signifie que les personnes concernées sont également impliquées, à savoir qu'elles font partie des projets et prennent part aux processus de décision et de conception.

La Charte d'Ottawa (Organisation mondiale de la santé / Europe 1986) considère la participation comme un principe fondamental pour le succès de la promotion de la santé et de la prévention. L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement. Ce principe fondamental vaut aussi dans le domaine de la prévention de la violence. Une culture du dialogue et un style de direction adapté sont indispensables pour obtenir un bon niveau de participation.

Dans une démarche participative de prévention de la violence, les questions suivantes sont centrales : les ressources ; les lacunes ; les idées et les possibilités ; la disponibilité à cogérer et à assumer des responsabilités. La participation constitue un facteur de réussite des projets.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES PAR DOMAINE

Famille

Critère n° 6 : garantir l'accès aux familles

Critère n° 7 : renforcer les familles et leurs compétences

Ecole

Critère n° 12 : cultiver des valeurs communes

Critère n° 14 : garantir une orientation communautaire des offres de prévention

Espace social

Critère n° 21 : offrir une prévention globale

CRITÈRE **3** METTRE LE TRAVAIL RELATIONNEL AU CENTRE

Instaurer une relation fondée sur la confiance permet d'entrer en contact avec les jeunes, les parents ou les autres participants ou personnes concernées.

Le travail relationnel avec les jeunes demande du temps et de la persévérance. Qu'il soit réalisé par les parents au sein de la famille, par les enseignants et les travailleurs sociaux dans le cadre scolaire ou par les animateurs jeunesse et la police dans l'espace social, il représente un grand défi pour tous. Une bonne relation est cependant indispensable pour prévenir efficacement la violence juvénile.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES PAR DOMAINE

Famille

Critère n°6 : garantir l'accès aux familles

Critère n°10 : encourager des attitudes et comportements prosociaux

Ecole

Critère n°15 : développer les compétences des enseignants

Espace social

Critère n°19 : renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier

Critère n°22 : garantir une structuration claire des offres de prévention

Critère n°23 : tirer parti de la motivation des jeunes

Critère n°25 : renforcer les compétences sociales et les facteurs de protection

CRITÈRE **4** GARANTIR LE PROFESSIONNALISME DANS LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Pour faire un bon travail de prévention, les acteurs impliqués devraient pouvoir se fonder sur des valeurs et des attitudes claires, disposer des compétences techniques, personnelles et sociales nécessaires, faire preuve de capacité de direction et être capables de piloter un processus et de mener une réflexion sur leur propre action.

Qui dit professionnalisme dit formation initiale et continue, expérience et réflexion (supervision et intervision, notamment), ainsi que travail en réseau. La professionnalisation est un processus permanent, qui fait partie intégrante de la gestion de la qualité.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES PAR DOMAINE

Famille

Critère n° 11 : développer le professionnalisme des spécialistes

Ecole

Critère n° 14 : garantir une orientation communautaire des offres de prévention

Espace social

Critère n° 22 : garantir une structuration claire des offres de prévention

CRITÈRE **5** FAVORISER L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET LA COOPÉRATION DES ACTEURS

Les offres de prévention basées sur l'approche communautaires incluent le milieu de vie des groupes ciblés et des destinataires et combinent mesures comportementales et mesures structurelles. Favoriser une approche communautaire signifie encourager et exiger que les acteurs se mettent en réseau pour coopérer. Poursuivre des objectifs communs et coordonner les mesures augmente les chances de succès.

Les offres de prévention communautaires devraient toujours aborder la question des milieux de vie des enfants et des jeunes et chercher à modifier des éléments de l'environnement spatial, étant donné que de nombreux facteurs de risque sont structurels.

Comme principe d'action, l'approche communautaire ne concerne pas exclusivement le travail au sein d'associations, de centres pour jeunes ou dans l'espace public, mais aussi les offres au sein des écoles et des familles, et avec elles.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES PAR DOMAINE

Famille

Critère n°8 : soutenir la mise en réseau des familles

Ecole

Critère n°14 : garantir une orientation communautaire des offres de prévention

Espace social

Critère n°20 : garantir une coopération entre les acteurs

Critère n°21 : offrir une prévention globale



3. CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES DU DOMAINE FAMILLE

Le chapitre 3 passe en revue les six critères de bonnes pratiques favorisant le succès des offres de prévention de la violence dans le domaine de la famille. Chaque critère est présenté au moyen d'une courte description suivie d'indications de mise en œuvre tirées de la littérature scientifique et des offres existantes.

CRITÈRE 6 GARANTIR L'ACCÈS AUX FAMILLES

Les offres de prévention doivent être aménagées de manière à pouvoir être adaptées aux compétences et aux besoins des destinataires visés (familles, parents) ainsi qu'à leurs conditions de vie et à leurs possibilités.¹² Barrières linguistiques et culturelles, conditions de vie précaires, contraintes diverses, stress et formation lacunaire peuvent amener certaines familles à ne profiter que peu, voire pas du tout, des offres existantes, de sorte que ces destinataires ne peuvent guère être atteints. Pour être efficaces, les offres de prévention doivent par conséquent tenir explicitement et spécifiquement compte de ces barrières, et s'efforcer de les éliminer ou de les contourner.

DÉMARCHE

Identifier les barrières et les supprimer : Les besoins et les conditions de vie spécifiques des jeunes et de leurs familles doivent être clarifiés. Il s'agit par exemple de déterminer quelle infrastructure ou prestation peut être proposée aux familles ou aux jeunes de manière à rendre leur participation possible (par ex. garde d'enfants, transport, souplesse des horaires des offres).

D'autres obstacles peuvent être surmontés en intégrant l'offre dans le cadre d'un soutien aux parents et aux familles facile d'accès pour ses destinataires (par ex. structures d'accueil de jour pour les enfants, soins médicaux de base, travail social de proximité). Idéalement, les offres sont intégrées à plusieurs de ces structures d'accès aisé, de manière à augmenter les chances d'atteindre les groupes visés.

Lorsque le projet ne correspond pas aux besoins et à la situation d'une famille, celle-ci doit être aiguillée vers une entité appropriée.

Utiliser les canaux d'information : Il est important d'aménager les canaux d'information et de communication en adéquation avec les groupes visés, de manière à toucher également les familles et les jeunes difficiles à atteindre et à impliquer. Les canaux possibles sont le bouche-à-oreille, le soutien de personnalités connues dans le quartier, des prospectus en différentes langues, des informations dans les médias (par ex. journaux, magazines, Internet) ou des réunions de parents d'élèves.

Tenir compte de la diversité socio-culturelle : Pour pouvoir atteindre de manière optimale des familles aux parcours culturels et sociaux divers et les motiver, il est recommandé d'intégrer à l'organisation ou à la mise en œuvre des personnes issues de cultures et de milieux correspondants. L'implication de personnages clés des milieux culturel, religieux, politique ou autre peut être une approche possible (par ex. un footballeur avec un parcours de migration comme parrain de l'équipe junior de football). De telles mesures peuvent renforcer la confiance du groupe visé et, partant, augmenter les chances d'une participation aux prestations de prévention.

12 Cet aspect est approfondi dans une fiche d'information basée sur le projet Education familiale:
<http://www.jeunesetviolence.ch/fr/projets/projets-pilotes/education-familiale.html>

S'agissant d'offres destinées à des groupes allophones et à bas niveau de formation, il serait utile d'y associer d'autres institutions telles que les services cantonaux de l'intégration et des migrations.

Impliquer les deux parents : Afin d'amener un changement durable dans les comportements et les attitudes chez les parents et au sein de la famille, il est souhaitable que les deux parents participent au projet. Les pères sont généralement nettement moins touchés que les mères par les offres de prévention destinées aux familles. Une attitude éducative problématique du père fait pourtant autant obstacle au développement de l'enfant qu'une attitude éducative problématique de la mère. Il est donc primordial d'associer davantage les pères aux objectifs de la prévention de la violence chez les jeunes.

CRITÈRE **7** RENFORCER LES FAMILLES ET LEURS COMPÉTENCES

Les familles doivent être confortées dans la conscience de leur propre valeur, dans l'opinion positive qu'elles ont d'elles-mêmes et dans la confiance qu'elles ont en leur propre action. Les parents doivent être renforcés dans leur capacité d'autodétermination afin qu'ils puissent exercer en conscience leur rôle dirigeant au sein de la famille. Les parents et les enfants doivent pouvoir défendre leurs propres besoins et ceux de leur famille.

DÉMARCHE

Encourager le processus participatif : Une attitude valorisante et motivante vis-à-vis des familles participantes constitue une condition déterminante pour permettre l'empowerment – autrement dit le renforcement de leur pouvoir et la capacitation. Les parents doivent être vus, dans le cadre du projet auquel ils participent, comme des experts en ce qui concerne leurs enfants. Le travail entre les collaborateurs de la prestation et les familles doit reposer sur une démarche partenariale et non pas hiérarchique.

L'offre doit être organisée comme un processus participatif dans lequel les parents et les enfants sont fortement impliqués (par ex. par le biais de la détermination et du suivi d'objectifs en commun).

Le caractère volontaire de la participation est généralement important. Des mesures incitatives (cours de langue à prix réduit, possibilité de prise en charge des enfants, etc.) peuvent être aménagées pour faciliter la participation.

Proposer un soutien à l'éducation : Dans leur quête de solutions à leurs problèmes, les parents doivent pouvoir être prioritairement accompagnés et non formés par les professionnels. Il s'agit d'éviter les solutions imposées par des experts en éducation qui savent tout et de soutenir plutôt les parents en fonction de leurs besoins, tout en encourageant leurs aptitudes.

Les offres de prévention doivent ainsi contribuer à améliorer les compétences éducationnelles des parents. L'objectif doit être d'exercer et de mettre en pratique ces compétences avec les parents et les enfants. Cela peut se faire, par exemple, dans le cadre de visites à domicile effectuées par des multiplicateurs.

Prendre contact très tôt : S'agissant d'une prévention sélective auprès des groupes à risques, les parents doivent être approchés très tôt, idéalement déjà pendant la grossesse ou peu après la naissance d'un enfant, ce qui suppose un rôle actif des médecins, des sages-femmes et des centres de consultation familiale. Les responsables d'offres de prévention doivent être en contact avec le réseau de soutien local aux parents et aux familles ou faire partie de ce réseau.

CRITÈRE 8

SOUTENIR LA MISE EN RÉSEAU DES FAMILLES

Les parents, les enfants et les jeunes doivent être soutenus et encouragés dans la constitution de leur réseau social, en particulier au sein du voisinage et de l'école. Idéalement, l'offre doit comporter des éléments exerçant une influence directe (par ex. en permettant des rencontres et des échanges) et indirecte (par ex. en favorisant les compétences en matière de communication) sur le contexte social des familles.

DÉMARCHE

Proposer un soutien direct et indirect : Dans le cadre du soutien direct, les différentes offres de prévention doivent offrir suffisamment d'espace pour que les familles participantes puissent faire connaissance et échanger (par ex. dans le cadre de rencontres avec élaboration et partage de repas ou jeux). La collaboration entre les parents et l'école ainsi que le lien que les parents entretiennent avec l'environnement social des jeunes (fêtes de quartier, manifestations sportives, soirées des parents d'élèves, etc.) doivent être encouragés. Pour les familles socialement isolées, les collaborateurs du projet devraient organiser des rencontres avec les familles voisines, les connaissances et les proches ainsi qu'avec l'école ou les autorités sociales, fixer des rendez-vous et accompagner les familles afin de les soutenir.

Le soutien indirect consiste en revanche à encourager les compétences sociales utiles aux interactions sociales, comme la résistance au stress, la capacité d'adaptation ou la tolérance à la frustration.

Associer l'école : Dans le cas des familles provenant d'autres cultures et milieux sociaux ou à bas niveau de formation, le contact entre les parents et l'école constitue une condition importante de la réussite scolaire des enfants et doit donc être favorisé. Il est souhaitable d'aider les familles à rechercher et à maintenir l'échange avec les enseignants et la direction scolaire. Des cours pour les parents ou des rencontres familiales dans les locaux de l'école soutenus par les enseignants et la direction scolaire permettent souvent d'obtenir de bons résultats. Soirées de parents d'élèves, journées sportives ou fêtes estivales facilitent les liens des parents (et de leurs enfants) entre eux ou avec le corps enseignant et la direction de l'école.

Favoriser le contact avec des pairs au comportement prosocial : Dans le cas de familles avec enfants de plus de 9 ans, il est utile de discuter, en plus de la famille et de l'école, du lien que les enfants entretiennent avec leurs pairs en tant que facteur de risque et de protection. En effet, pour les enfants à partir de cet âge, les contacts sociaux extra-familiaux gagnent en importance et en influence. Au besoin, d'autres ou de nouvelles activités de loisirs peuvent être proposées afin de favoriser les contacts avec des pairs au comportement prosocial dans le cadre du sport, d'organisations de jeunesse, de groupes politiques, etc.

CRITÈRE 9 ADAPTER L'INTENSITÉ DES OFFRES À LA SITUATION DE CHAQUE FAMILLE

Il convient d'adapter la durée et l'intensité de l'offre à la situation et aux besoins des familles. Dans la prévention sélective de la violence, les projets les plus prometteurs sont ceux qui offrent une intensité élevée. Afin de garantir le caractère durable des mesures de prévention, il est important de solliciter l'engagement des familles participant au projet.

DÉMARCHE

Adapter l'intensité à la situation : Il est important d'ajuster l'intensité de la prestation aux besoins des familles et de leurs membres. Les familles cumulant les difficultés et dont les enfants présentent un risque élevé de comportement violent ont besoin de soutien d'une grande intensité. Bien que les coûts d'une offre de prévention de longue durée paraissent élevés de prime abord, une telle approche est plus durable et donc plus efficace et plus efficiente économiquement.

Accroître l'intensité par le travail de groupe : Le travail de groupe à plusieurs familles se révèle fondamentalement porteur. Il favorise l'échange entre les familles, accroît les chances d'un engagement à long terme de la famille concernée et présente un meilleur rapport coût-bénéfices. Mais il arrive également que cette approche ne soit pas indiquée ou que la famille ne se sente pas à l'aise en groupe. Dans le cas des offres recourant au travail de groupe, il est par conséquent souhaitable d'offrir la possibilité aux participants de travailler aussi en individuel.

Impliquer les familles à long terme : Les prestations qui offrent les meilleures perspectives de réussite sont celles où les familles sont encouragées à participer, où l'on collabore avec elles, où elles s'engagent et peuvent par conséquent être impliquées à long terme. L'efficacité de cette démarche est nettement plus durable que des séances d'information uniques et sans échange.

CRITÈRE **10** ENCOURAGER DES ATTITUDES ET DES COMPORTEMENTS PROSOCIAUX

Les interactions avec les parents constituent le principal «moteur du changement» en matière de prévention de la violence auprès des enfants et des adolescents. Pour que cela fonctionne, il est important d'adopter un comportement prosocial, c'est-à-dire orienté vers le bien-être d'autrui. Les offres de prévention doivent influencer positivement la communication (style et contenu) entre parents et enfants et dans la famille au sens large. L'apprentissage commun de nouvelles manières de se comporter est particulièrement efficace pour apporter des changements de comportement durables tant chez les parents que chez les enfants.

DÉMARCHE

Proposer des valeurs et des attitudes positives: Les offres de prévention devraient aborder l'éducation donnée par les parents, les valeurs (attitudes) transmises ainsi que la qualité des relations au sein de la famille. A cet égard, les méthodes interactives sont particulièrement appropriées: les exercices accompagnés (utilisant par ex. l'enregistrement vidéo) et les jeux de rôles, impliquant de préférence toute la famille, sont particulièrement efficaces. Ce qui a été appris doit ensuite être exercé à la maison avec les enfants ou les adolescents, et les expériences ainsi réalisées sont ensuite discutées avec les professionnels. Outre l'orientation sur le comportement des différents membres de la famille, les offres de prévention devraient aussi susciter une réflexion sur les valeurs partagées par la famille.

Renforcer les compétences sociales: Apprendre ou approfondir ensemble des interactions positives au sein de la famille permet de renforcer les compétences sociales tant des parents que des enfants. Il faut toutefois également proposer en parallèle des offres distinctes pour les parents et pour les enfants (par ex. des exercices spécifiques), avec des contenus adaptés aux besoins des différents destinataires. Les parents peuvent par exemple apprendre à gérer les situations conflictuelles et à réagir de manière appropriée aux comportements négatifs. Les enfants peuvent, pour leur part, s'approprier des stratégies pour pouvoir «dire non» dans certaines situations, par exemple lors de comportement inadéquat de leurs camarades ou de consommation (excessive) d'alcool dans un groupe d'enfants du même âge, et éviter ainsi de devenir de possibles victimes de la violence. Ces approches permettent à la fois de poser des limites vis-à-vis d'autrui et de favoriser la responsabilisation vis-à-vis de son propre comportement.

CRITÈRE 11 DÉVELOPPER LE PROFESSIONNALISME DES SPÉCIALISTES

Le professionnalisme et une haute qualification professionnelle des prestataires (par ex. une formation de base spécifique et de l'expérience dans le domaine thérapeutique ou pédagogique) sont la clé de la qualité des offres de prévention destinées aux familles et donc de leur efficacité. Des formations complémentaires ciblées ainsi qu'une supervision régulière des professionnels sont déterminantes pour le succès des projets de prévention.

Les offres doivent en outre s'appuyer sur un concept théorique scientifiquement fondé. Tous les intervenants (autrement dit les professionnels ainsi que les représentants communaux, les services sociaux ou les médiateurs et médiatrices engagés dans le projet) doivent être familiers de ce concept théorique et du modèle d'impact qui en découle.

DÉMARCHE

Exiger et promouvoir la qualification des professionnels: De nombreuses activités de prévention de la violence sont menées par des professionnels au bénéfice de connaissances psychologiques, pédagogiques ou sociothérapeutiques, mais aussi de compétences dans le domaine de la formation des adultes ou des parents. Dans le cas contraire, une qualification appropriée devrait être vivement encouragée pour tous les prestataires. Les offres de prévention sélective, en particulier, exigent une formation ad hoc et quelques années d'expérience professionnelle. Comme c'est déjà le cas dans de nombreuses activités de prévention standardisées, il vaut la peine d'encourager les personnes responsables à suivre une formation complémentaire spécifique et reconnue.

Il est également judicieux de compléter l'équipe des professionnels avec des experts proches des milieux sociaux et culturels des groupes visés (par ex. par le biais d'un groupe de suivi). Si le projet de prévention prévoit la collaboration avec des multiplicateurs, ceux-ci devraient aussi suivre une formation complémentaire spécifique.

Fonder les projets sur une base théorique: Les projets de prévention doivent s'appuyer sur un cadre théorique basé sur des données probantes et tenir compte des facteurs de risque et de protection personnels et contextuels des groupes cibles. Les responsables des projets devraient également connaître les systèmes d'objectifs¹³ (par ex. les théories socio-psychologiques et organisationnelles). Ces mécanismes de fonctionnement et d'impact devraient être connus de tous les collaborateurs.

¹³ Voir:
http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/07165/07166/index.html?lang=fr



4. CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES DU DOMAINE ÉCOLE

Le chapitre 4 passe en revue les six critères de bonnes pratiques favorisant le succès des offres de prévention de la violence dans le domaine de l'école. Chaque critère est présenté au moyen d'une courte description suivie d'indications de mise en œuvre tirées de la littérature scientifique et des offres existantes.

CRITÈRE 12 CULTIVER DES VALEURS COMMUNES

L'école dans son ensemble (élèves, direction, corps enseignant, travailleurs sociaux, responsables de la cantine, concierge, etc. mais aussi les parents) devrait développer des valeurs communes prosociales et les vivre au quotidien. Ce système de valeurs devrait faire apparaître clairement qu'aucune forme de violence entre les enfants et les jeunes n'est tolérée et mettre en avant le soutien aux éventuelles victimes. Les offres de prévention proposées dans le cadre scolaire devaient viser à améliorer l'attitude vis-à-vis de la violence, la capacité d'empathie et en particulier les comportements réels.

DÉMARCHE

Impliquer l'environnement : Les offres de prévention qui se révèlent efficaces sont celles où tous les collaborateurs de l'école ainsi que les élèves sont impliqués de manière adéquate à la définition de valeurs et de règles concrètes de comportement à mettre en pratique au quotidien. Il peut être utile de rendre cet engagement visible pour l'extérieur (par ex. par le biais de t-shirts munis du logo du projet que porteraient les surveillants ou les collaborateurs de l'école).

Il est par ailleurs souhaitable de proposer aux parents des possibilités d'information et de discussion (par ex. à l'occasion d'un spectacle ou d'une autre manifestation organisée par l'école), dans le but de les sensibiliser à la thématique de la violence à l'école et de développer avec eux des stratégies face à la violence entre jeunes.

Transmettre les valeurs communes de manière interactive et régulière : Il est important que les thématiques du « comportement » et de l'« attitude » en matière de conflit et de violence fassent systématiquement partie du programme scolaire. Les diverses formes de violence devraient être abordées lors de séquences d'information, par des exemples de cas, des discussions, ou des jeux de rôle par exemple. La prévention devrait toujours dépasser la pure transmission d'informations et s'appuyer sur des activités interactives. Les contenus devraient être intégrés dans le quotidien scolaire et mis en lien direct avec l'univers des jeunes. Il est important de rappeler ici que les enseignants ont valeur d'exemple.

Dans les travaux de groupes, il faut veiller à mélanger les jeunes ayant de bonnes compétences sociales avec ceux qui présentent des comportements problématiques, de manière à éviter que ces derniers ne soient mis de côté.

Les projets devraient valoriser les compétences des jeunes en matière de communication et de résolution des conflits. Les projets d'acquisition de compétences sociales agissent positivement sur l'attitude générale des élèves, le climat de la classe et la capacité des enfants à faire face à la violence sans devenir des victimes.

CRITÈRE **13** ASSURER LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL DE PRÉVENTION

Les projets de prévention doivent être intégrés aux programmes scolaires existants ou à des mesures de promotion de la santé et de prévention préalables, si possible sur la durée et avec régularité. En effet, les offres de prévention ponctuelles misant sur une action unique dans l'environnement scolaire ne produisent pas d'effet durable.

DÉMARCHE

Intégrer la prévention dans le quotidien scolaire : Les offres de prévention devraient faire partie intégrante du programme scolaire et figurer dans certaines leçons ou être régulièrement proposées sous une autre forme. L'échange régulier et répété autour des contenus appris et discutés permet un ancrage au sein du quotidien scolaire. C'est de cette manière que la prévention de la violence peut être mise en œuvre de manière efficace et durable. Le thème de la violence juvénile et les mesures de prévention qui y sont associées devraient également être abordés régulièrement à l'occasion des soirées de parents.

Définir une personne de référence : Chaque école devrait nommer une personne de référence compétente et responsable, disposant des ressources requises, et chargée de veiller à la continuité des mesures (par ex. en organisant régulièrement des rencontres ou des formations continues, ou en servant d'interlocuteur de premier recours dans des cas concrets de harcèlement).

S'agissant du travail de prévention, il est important de s'assurer que l'engagement des personnes impliquées, en particulier les enseignants, corresponde aux ressources mises à disposition. Cela permet d'éviter que le programme soit réalisé dès le départ avec une motivation insuffisante et d'une manière ne répondant pas aux exigences (qualité de mise en œuvre).

CRITÈRE **14** GARANTIR UNE ORIENTATION COMMUNAUTAIRE DES OFFRES DE PRÉVENTION

La violence entre enfants ou jeunes est un phénomène socioécologique. La violence naît dans un contexte social qui peut favoriser ou au contraire freiner les comportements violents. C'est pourquoi le fait d'associer les différents groupes et acteurs sociaux (camarades de classe, pairs, enseignants, concierge, services parascolaires, parents, famille) constitue un élément important de la prévention de la violence. Les offres de prévention en milieu scolaire devraient donc impérativement tenir compte de l'environnement social et des différents groupes sociaux des élèves et les intégrer dans les mesures proposées.

DÉMARCHE

Les enseignants ainsi que les autres collaborateurs de l'école devraient se familiariser avec la thématique de la violence en milieu scolaire (par ex. dans le cadre d'un cours avant le démarrage du projet).

Les parents devraient eux aussi être sensibilisés à cette thématique, par exemple dans le cadre de soirées de parents d'élèves, et participer à la réalisation du projet (par ex. par l'intermédiaire du conseil des parents).

Au besoin, d'autres personnes et institutions dans l'environnement scolaire peuvent aussi être associées au travail de prévention en réseau.

CRITÈRE **15** DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES ENSEIGNANTS

Les enseignants devraient être capables de repérer précocement les situations de violence, d'en parler et d'éviter autant que possible l'escalade. Pour y parvenir, il faut renforcer leurs compétences, s'agissant notamment de la conduite d'une classe, du travail relationnel, de la gestion des comportements dérangeants et agressifs des élèves, ainsi que de la résolution des conflits.

DÉMARCHE

Renforcer le rôle des enseignants : A l'école, les enseignants jouent un rôle central dans les situations de violence. Ils font partie de la classe et peuvent être témoins de situations de violence (par ex. de harcèlement) sans en prendre conscience. Ils sont régulièrement confrontés à différentes formes de violence dans leur quotidien scolaire et exercent une influence déterminante sur la classe et la gestion de ces situations. Cependant, leurs connaissances de la violence en général et du harcèlement en particulier pourraient être améliorées. Cela permettrait de réduire leur insécurité face à ces problématiques et de mieux réagir dans une situation délicate. Il est par conséquent essentiel de définir des procédures et des personnes de contact de manière à ce que les enseignants sachent quoi faire lorsqu'ils identifient une situation de violence (cf. Bonne pratique n° 17 : élaborer et introduire des directives).

Associer les enseignants : Les projets de prévention de la violence en milieu scolaire devraient s'adresser non seulement aux jeunes, mais aussi aux enseignants. Les approches qui visent à augmenter les compétences des enseignants en la matière sont intéressantes. Les enseignants devraient être sensibilisés à cette thématique et renforcés dans la prise de conscience des situations de violence dans le quotidien scolaire. Il est particulièrement important, dans le domaine de la violence verbale, qu'ils considèrent ce sujet non seulement par rapport aux élèves, mais également par rapport à eux-mêmes. Les offres qui transmettent des connaissances aux enseignants tout en favorisant le soutien mutuel au sein de l'établissement scolaire se révèlent efficaces. Il est capital que les enseignants apprennent à repérer la violence et le harcèlement et à évaluer les incidents qui se produisent. Ils doivent savoir comment agir avec les auteurs, les victimes et les témoins.

CRITÈRE **16** ENCOURAGER UN COMPORTEMENT PROSOCIAL CHEZ LES PAIRS ET LES TÉMOINS

Le comportement des témoins spectateurs, et notamment des pairs, est décisif du point de vue de l'encouragement ou au contraire de l'inhibition des comportements violents à l'école. Les projets de prévention doivent donc impliquer les pairs et favoriser un comportement prosocial. L'objectif doit être de motiver les pairs à exprimer leur réprobation ou à venir en aide à la victime. Cela permet de mettre efficacement un terme à la violence.

DÉMARCHE

Il s'agit d'intégrer au cursus scolaire des modules incluant des éléments interactifs permettant d'aborder les thèmes du harcèlement, de la violence sexuelle et physique et de l'importance de l'attitude des témoins. De nombreuses offres de prévention utilisent notamment les jeux de rôle, de courtes séquences filmées, la présentation d'exemples réels, la discussion ou le travail de groupe. Grâce à ces méthodes interactives, les élèves ont l'occasion de se plonger dans une situation de violence et d'éprouver de l'empathie pour les victimes.

Les jeux de rôles permettent par exemple d'expérimenter différents comportements, que ce soit dans le rôle de spectateur d'une telle situation ou dans celui de participant, puis d'en discuter. L'objectif est ici d'inviter les élèves spectateurs à ne pas encourager l'auteur – fille ou garçon – dans son comportement, mais à se placer du côté de la victime. Les jeux de rôle doivent impérativement être encadrés de manière professionnelle (y compris par les enseignants).

CRITÈRE **17** ÉLABORER ET INTRODUIRE DES DIRECTIVES

Dans l'école, il devrait exister des directives définissant des règles claires et décrivant les procédures. Ces directives devraient établir le rôle et les tâches des différentes personnes ou groupes lors d'un incident ou en présence de premiers signes de violence. De telles directives sont notamment importantes dans la perspective du repérage et de l'intervention précoces.

DÉMARCHE

Garantir un consensus large et une communication claire : Les directives devraient être considérées comme utiles et utilisables par les personnes concernées et être acceptées de manière générale. C'est à cette condition qu'elles pourront être mises en œuvre au quotidien. Elles devraient comporter différents chapitres de manière à permettre une réaction adéquate à chaque situation. Elles devraient définir des conséquences claires pour les actes de violence, tout en proposant un soutien aux auteurs de ces actes ainsi qu'une protection adéquate et un réconfort pour les victimes. Il s'agit de faire clairement savoir quels comportements ne sont pas tolérés dans l'école et quels comportements sont au contraire appréciés, comment réagir lorsque l'on est témoin d'un conflit, comment se défendre en tant que victime, où obtenir de l'aide et quelles sont les conséquences encourues en cas de violation des règles. Lorsqu'un incident se produit concrètement, la réaction devrait être en stricte adéquation avec les directives.

Permettre les échanges avec d'autres acteurs : Au besoin, d'autres personnes (parents, service social de l'école, service spécialisé, etc.) doivent pouvoir être sollicitées en vertu des directives. Le titulaire de la classe devrait entendre toutes les personnes concernées et discuter avec chacune de l'incident ou des observations qu'elles ont pu faire. Il doit pouvoir échanger avec d'autres enseignants (par ex. dans le cadre d'un groupe ad hoc) ou avec une personne aux compétences spécifiques.

La victime de violence, par ex. de harcèlement ou de violence sexuelle, doit être accompagnée et soutenue par des professionnels tels que travailleurs sociaux ou psychologues scolaires. L'évolution de la relation entre la victime et l'auteur devrait être observée de manière systématique. Si nécessaire, la victime doit être protégée et réconfortée durablement. Demander à des camarades respectés et bienveillants d'apporter leur soutien à la victime est une démarche qui s'est révélée efficace.



5. CRITÈRES DE BONNES PRATIQUES DU DOMAINE ESPACE SOCIAL

Le chapitre 5 passe en revue les neuf critères de bonnes pratiques favorisant le succès des offres de prévention de la violence dans le domaine de l'espace social. Ces critères sont répartis en deux chapitres, les «critères concernant l'espace public», et les «critères concernant le domaine des loisirs» Cette répartition correspond à celle proposée dans la littérature consultée, qui fait elle aussi majoritairement la distinction entre offres axées sur les loisirs et offres relatives à l'espace public. Chaque critère est présenté au moyen d'une courte description suivie d'indications de mise en œuvre tirées de la littérature scientifique et des offres existantes.

Critères concernant l'espace public

CRITÈRE 18

PERMETTRE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION ET D'AUTRES ACTEURS

Les offres de prévention relatives à l'espace public ne sont pas seulement l'affaire des spécialistes de la prévention et des gardiens de l'ordre. La prévention de la violence doit être une préoccupation commune, raison pour laquelle elle nécessite l'implication, le savoir-faire et la prise en compte des besoins de toutes les personnes concernées, y compris du voisinage.

DÉMARCHE

Tirer parti du savoir local et solliciter les personnes clés : Les problèmes qui se posent dans l'espace public et qui sont susceptibles de constituer des facteurs de risque de violence doivent être identifiés avec l'aide de la population, et les approches pour y remédier doivent être développées dans le cadre d'un processus participatif. Concrètement, il s'agit d'interroger les personnes clés (représentants des associations de quartier, des milieux ecclésiastiques, des milieux scolaires, de l'animation de jeunesse, parents, jeunes, etc.) sur les problèmes les plus urgents en rapport avec la violence dans le quartier et de mettre ensuite l'accent sur des approches et des solutions adaptées à la situation. Les associations de quartier ou les services de proximité (secrétariat de quartier, bureau de police, etc.) peuvent aussi constituer un recours intéressant pour déterminer les besoins et les attentes de la population.

Coordonner la participation : Les offres de prévention envisageant de consulter la population ou des personnes représentant leurs intérêts doivent pouvoir compter sur une coordination efficace de manière à atteindre une participation large et durable. L'association combinée de médiateurs bénévoles du quartier ayant les compétences nécessaires (acquises par ex. dans le cadre d'une formation) et de professionnels des collectivités publiques est une formule particulièrement adéquate pour cela. Lorsqu'il s'agit de faciliter la participation de minorités, le recours à des médiateurs culturels plurilingues a fait ses preuves. Il faut globalement veiller à ce que les groupes de population présentant un profil socio-économique défavorable puissent eux aussi participer. Il est important que la participation de la population et la médiation ne créent pas de fronts entre les différents groupes.

Définir la participation comme une condition de base : Une stratégie participative en matière de prévention de la violence conduit à une meilleure communication avec la population. Une telle stratégie représente une condition non suffisante mais indispensable pour le développement et la mise en œuvre d'offres de prévention de la violence efficaces et durables.

CRITÈRE **19** RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET D'APPARTENANCE AU QUARTIER

Un contrôle formel ou social renforcé dans les espaces publics y réduit visiblement la violence, car le risque d'être identifié ou sanctionné a une action inhibitrice et donc préventive. De plus, des mesures de contrôle supplémentaires, comme une présence policière renforcée, sont ressenties par la population du quartier comme une marque d'attention de la part des autorités, ce qui peut conforter le sentiment subjectif de sécurité et d'appartenance au quartier. Un sentiment de sécurité accru et une identification positive avec le quartier ou avec le voisinage peuvent à leur tour agir comme des barrières « invisibles » et faire obstacle aux comportements violents.

DÉMARCHE

Exercer un contrôle formel et un contrôle social : Plusieurs formes de mécanismes de contrôle ont fait la preuve de leur efficacité. S'agissant du contrôle formel, des mesures de prévention policières telles qu'une présence renforcée dans les lieux sujets à la violence peuvent enrayer la violence juvénile. Dans certaines circonstances, ces mesures peuvent aussi induire un déplacement de la violence, ce qui n'annule pour autant pas complètement leur effet modérateur. Les offres de prévention incluant des interventions policières doivent absolument veiller à ce que la relation entre les jeunes et la police ne se dégrade pas et qu'un rapport de confiance puisse s'établir entre les parties.

Le contrôle social peut être favorisé sous la forme de réseaux ou d'aides de voisinage. Les offres participatives organisées à l'échelle d'un quartier renforcent le réseau social du voisinage et l'intérêt commun pour le quartier et son infrastructure. Les projets coopératifs liés à l'espace social nourrissent la notion de « vivre ensemble » et renforcent le lien social qui peut déboucher sur un contrôle social au sens positif du terme.

Améliorer la qualité de vie dans l'espace public : Outre les mécanismes de contrôle formels et sociaux qui contribuent à la prévention de la violence tant de manière directe (surveillance, risque d'arrestation accru, etc.) qu'indirecte (renforcement du sentiment de sécurité), la revalorisation des espaces publics peut exercer une action préventive. Les possibilités de rencontre ainsi que les offres qui améliorent durablement l'image du quartier ou des espaces publics ont un effet préventif dans le sens où elles renforcent le sentiment de sécurité et l'identité de quartier. Un meilleur éclairage peut avoir un effet similaire. De manière générale, toutes sortes de mesures d'aménagement ou de construction dans l'espace public peuvent avoir un tel effet.

Critères concernant l'espace public

CRITÈRE 20 GARANTIR UNE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

Etant donné qu'un réseau complexe de groupes différents évolue dans l'espace public, les mesures de prévention devraient miser sur la collaboration entre les groupes concernés et avec les institutions. Pour une prévention durable de la violence, il est essentiel de collaborer avec les différents acteurs communaux et privés (jeunes, animation de jeunesse, police, département des travaux publics, justice, organisation de quartier, économie locale, habitants, magasins de quartier, EMS, etc.), tout en respectant le cadre légal en matière de protection des données.¹⁴ Il est ainsi possible de modifier globalement et durablement les conditions qui favorisent les comportements problématiques des jeunes et la violence juvénile.

DÉMARCHE

Œuvrer à l'échelle communale : Les offres de prévention dans l'espace social devraient s'inspirer des approches de santé publique. Cela signifie que pour la planification et la mise en œuvre d'une offre de prévention, il convient de mobiliser les acteurs clés – privés, publics et représentants de la société civile – au sein de la commune ou du quartier. L'objectif est ici de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de prévention pour l'ensemble de la commune ou du quartier.

La prévention de la violence à l'échelle d'une commune ou d'un quartier montre que l'on obtient les meilleurs résultats avec un projet fondé sur des données probantes, réalisé de manière rigoureuse et soumis à un monitoring.

Associer la population locale : Le fait d'associer la population locale à la démarche est une démarche prometteuse. Les programmes destinés à une commune ou à un quartier profitent durablement de la solidité du lien noué entre la population et les acteurs institutionnels et communaux. A cet égard, les rencontres directes avec les habitants et l'implication de personnes clés à l'échelle locale sont à privilégier. Il peut aussi être intéressant d'élaborer un marketing approprié (logo commun pour les participants au projet de prévention, logo contre la violence dans la commune, manifestation pour le lancement du projet, etc.).

Solliciter une aide professionnelle : L'efficacité et la durabilité de la prévention de la violence peuvent être encore améliorées en sollicitant une aide professionnelle et méthodologique pour la mise en œuvre d'un projet, en particulier pour le choix, l'implémentation et l'évaluation des mesures.

¹⁴ Une expertise juridique portant sur la protection des données chez les acteurs intervenant dans le domaine des jeunes et de la violence sera publiée en été 2015 dans le cadre du programme Jeunes et violence.

CRITÈRE **21** OFFRIR UNE PRÉVENTION GLOBALE

Sachant que de nombreux facteurs de risque ou de protection sont liés au contexte, les offres de prévention dans l'espace public ne devraient pas être axées uniquement sur la dimension comportementale de la problématique, mais aussi sur sa dimension structurelle. Il s'agit de prendre également en compte l'espace social (environnement, cadre de vie) des jeunes, d'apporter des changements dans le quartier, dans son infrastructure ou dans les activités qui y sont proposées et réfléchir au-delà du phénomène de violence à endiguer. Les facteurs de risque sociaux (comme un chômage important, l'absence de réseau social, la faiblesse du soutien social) ou leur expression dans l'espace public (par ex. le vandalisme ou l'abandon de débris) devraient être pris en considération dans la conception et la mise en œuvre des mesures de prévention. Il est possible de tenir compte de différents facteurs de risque dans le cadre d'un seul et même programme.

DÉMARCHE

En matière de prévention structurelle, les approches les plus efficaces sont celles qui misent sur l'amélioration de la qualité de vie dans l'espace public et sur l'encouragement d'une culture non violente au sein de la collectivité. L'organisation et l'utilisation participatives de l'espace public, les rénovations, l'aménagement d'espaces verts, les campagnes d'image, les fêtes de quartier, les concerts en plein air, l'amélioration de l'éclairage ou de l'élimination des ordures, entre autres, sont autant d'approches possibles.

La prévention de la violence juvénile dans l'espace public peut aussi passer par la décentralisation du travail de la police, autrement dit que celle-ci se concentre moins sur les délits spécifiques mais plutôt sur des espaces sociaux, comme certains quartiers («hotspot policing») où le vandalisme et le chaos peuvent être considérés comme de potentiels facteurs de risque en matière de violence.

CRITÈRE 22 GARANTIR UNE STRUCTURATION CLAIRE DES OFFRES DE PRÉVENTION

Les projets de prévention dans le domaine des loisirs, par exemple dans le cadre d'activités sportives, doivent se concentrer sur des thèmes prédéfinis et sur des objectifs clairs, être bien conçus et mis en œuvre avec professionnalisme (voir chapitre 1, Le cycle de projet). Les offres non structurées peuvent se révéler moins efficaces pour contrer les risques auxquels les jeunes sont exposés, voire carrément contre-productives.

DÉMARCHE

Privilégier une mise en œuvre professionnelle : Globalement, les offres menées par des collaborateurs professionnels et compétents dans le domaine social obtiennent de meilleurs résultats. Dans le cadre des projets de prévention, des collaborateurs bien formés doivent s'efforcer de créer une atmosphère dans laquelle les participants se sentent bien et en sécurité, afin de favoriser l'émergence de relations positives.

Le professionnalisme, en l'occurrence, ne se réfère pas en premier lieu à la formation professionnelle, mais à une gestion de projet dont la planification et sont mise en œuvre sont structurées, orientées sur les objectifs et conformes au concept. D'où l'importance des formations continues et des supervisions, mais aussi du contrôle de l'efficacité des projets. Les offres de loisirs (sport, jeux, musique, etc.) qui sont combinées avec d'autres éléments de développement personnel (valorisation des compétences, formation, etc.) ont une efficacité prouvée. Les offres de pédagogie par l'expérience peuvent aussi avoir des effets préventifs.

Choisir des objectifs adéquats : Les objectifs des offres de prévention dans le domaine des loisirs sont déterminants. S'agissant d'activités sportives, le fait de tout miser sur la performance peut engendrer des attitudes négatives et même des comportements violents. Les activités sportives peuvent exercer une influence positive sur le développement des enfants et des adolescents dans le sens d'un effet préventif, à condition que l'accent soit mis sur l'amélioration de la performance individuelle, sur le mieux-être ou sur l'apprentissage du fair-play.

Gérer la composition des groupes : Les offres de loisirs comportent le risque, en réunissant des jeunes vulnérables, de renforcer la tendance à la violence au lieu de la faire reculer. Elles doivent donc si possible avoir une vocation universelle et être destinées à tous les jeunes, qu'ils présentent des facteurs de risques ou non. Cet aspect dépend toutefois du contexte et de la dynamique spécifique de chaque groupe. Il n'en reste pas moins que des offres structurées présentent un moindre risque de favoriser les mauvaises influences. Les projets de prévention visant à renforcer les compétences et à travailler sur les valeurs doivent en outre s'adapter aux caractéristiques du groupe cible (par ex. à l'âge ou au sexe des participants).

¹⁵ La prévention orientée sur les loisirs revient à utiliser les activités des enfants et des adolescents à des fins de prévention. Les offres entrant dans cette catégorie peuvent consister en activités sportives, en animations de jeunesse ou en camps de vacances, par exemple.

CRITÈRE **23** TIRER PARTI DE LA MOTIVATION DES JEUNES

Les offres de prévention liées aux loisirs doivent attirer les jeunes sur la base d'une motivation intrinsèque telle que le plaisir, le goût de l'exercice physique, l'intérêt pour les échanges sociaux, etc. Cette motivation propre permet d'obtenir une participation accrue et plus constante, condition sine qua non de l'efficacité de la prévention.

DÉMARCHE

La motivation à participer à des offres de prévention de la violence dans le domaine des loisirs peut être favorisée de différentes manières. Il est important, à cet égard, que les projets tiennent compte des intérêts des participants, mais aussi des spécificités des groupes cibles (comme l'âge ou le sexe). La motivation intrinsèque naît par exemple d'activités sportives de groupe ou d'événements sociaux permettant de rencontrer des jeunes du même âge et de faire des connaissances.

Créer une atmosphère agréable, détendue et paisible dans le cadre de l'offre de prévention est indispensable pour favoriser le sentiment de sécurité des enfants et un climat à la fois plaisant et non violent.

Critères concernant le domaine des loisirs

CRITÈRE **24** FAVORISER DES RELATIONS POSITIVES AVEC LES ADULTES ET LES PAIRS

La participation aux offres de prévention devrait permettre aux enfants et aux jeunes de développer de bonnes relations avec les adultes et entrer ainsi en contact avec des modèles, des attitudes et des comportements positifs. Le renforcement des relations positives fournit une contribution essentielle à la prévention de la violence, car il représente un facteur central de protection chez les jeunes vulnérables. Les mesures de prévention devraient en outre aider les participants à gérer les influences négatives de leurs pairs.

DÉMARCHE

Créer une relation de confiance avec les jeunes par un travail social de proximité : Le travail social de proximité ou hors murs est un moyen efficace d'atteindre des jeunes qui ne participent à aucune offre institutionnalisée (associations, accueil extra-scolaire, sociétés de jeunesse, par exemple). Il n'existe actuellement pas de données empiriques prouvant que le travail social de proximité peut stopper ou limiter directement la violence dans l'espace social, mais la littérature scientifique considère qu'il joue un rôle central dans la prévention de la violence chez les jeunes. Les travailleurs sociaux ont la possibilité, grâce aux bonnes relations qu'ils entretiennent avec des jeunes vulnérables, d'exercer une influence positive sur leur développement social.

Ils peuvent en outre être très efficaces dans le domaine de la médiation de conflits, où le rapport de confiance qu'ils ont avec les jeunes, généralement bâti sur le long terme, revêt une importance centrale. Les travailleurs sociaux de proximité, devraient donc faire connaître leur rôle et leur fonction de manière transparente, afin de préserver la confiance des jeunes et de ne pas la mettre en jeu.

Consolider les ressources des familles : Les offres de prévention sélectives en particulier – mais également universelles – devraient veiller à informer les parents, car ceux-ci exercent en règle générale une grande influence sur leurs enfants et peuvent les soutenir dans leur développement. L'objectif devrait donc consister à établir un partenariat avec les familles participantes, afin de favoriser de bonnes relations parents-enfant, de garantir un soutien familial pour les jeunes et de tempérer de trop grandes attentes vis-à-vis des performances des enfants. Les projets qui parviennent à inciter les parents à exercer un contrôle accru sur les activités de leurs enfants (monitoring parental) ou à prendre part à ces activités sont particulièrement efficaces.

Susciter le soutien social entre pairs : Outre le travail social de proximité et la famille, les relations sociales positives avec des jeunes du même âge et le soutien social entre pairs ont un puissant effet préventif en matière de violence juvénile. Le fait d'avoir des amis et de se sentir soutenu et estimé dans un groupe influence de manière déterminante l'image de soi et la conscience de sa propre valeur. L'augmentation du soutien social entre pairs renforce les comportements prosociaux et agit ainsi préventivement contre les actes de violence chez les jeunes.

Associer d'autres acteurs : Dans le domaine de la prévention de la violence chez les jeunes, il faut également tenir compte des projets qui renforcent les relations avec des personnes et des organisations de la collectivité (par ex. école et enseignants, police, église, entraîneur sportif) ou qui influencent favorablement le sentiment d'appartenance à la collectivité.

CRITÈRE **25** **RENFORCER LES COMPÉTENCES SOCIALES ET LES FACTEURS DE PROTECTION**

S'agissant de la prévention de la violence dans le domaine des loisirs, les offres qui visent à développer les facteurs de protection, les compétences sociales des jeunes et leurs valeurs prosociales peuvent obtenir de bons résultats. Les projets qui ont pour but de renforcer les facteurs de protection sont plus efficaces que ceux qui misent spécifiquement sur la réduction des facteurs de risque. Les approches centrées sur le développement de ressources doivent donc être privilégiées et l'accent doit être mis sur les comportements à encourager.

DÉMARCHE

Les offres de prévention dans le cadre des loisirs doivent avoir pour but premier de promouvoir les compétences sociales et personnelles. Le développement ciblé de différentes compétences sociales (en matière de communication, de gestion des conflits, de résolution des problèmes ou de coopération) est particulièrement efficace face à la violence, dans la mesure où ces compétences renforcent chez les jeunes la conscience de soi et, de manière générale, un développement sain. L'acquisition et le développement de compétences sociales permettent de construire des relations positives et de les maintenir. La prévention dans le cadre des loisirs permet également de consolider le comportement prosocial des jeunes, afin de favoriser leur sens des responsabilités vis-à-vis des autres, leur respect mutuel et leur résistance aux incitations à la violence émanant de pairs.

La promotion des compétences a un effet préventif face à la violence dans la mesure où il contribue au renforcement des valeurs et sentiments suivants : bien-être, sentiment d'efficacité personnelle, conscience de sa propre valeur, sentiment d'identité, perspectives d'avenir.

Il est important que les projets de prévention dans le domaine des loisirs ne soient pas de « purs » programmes de formation n'offrant « que » l'apprentissage de compétences techniques (artisanat, connaissances informatiques, etc.), mais qu'ils visent aussi à renforcer les facteurs de protection et à contrer les facteurs de risque, de manière à favoriser les comportements non violents.

La promotion des compétences peut prendre différentes formes : exercices pratiques, ateliers artistiques, jeux de rôles, entraînement au leadership, entraînement des compétences sociales ou offres de formation.

CRITÈRE **26** LIMITER LA CONSOMMATION D'ALCOOL

La consommation d'alcool constitue, en ce qui concerne la violence juvénile, un important facteur de risque individuel. L'alcool a un effet désinhibiteur et favorise l'escalade de la violence lors d'un conflit. Le fait que les jeunes puissent se procurer de l'alcool pratiquement 24 heures sur 24 pose à cet égard un vrai problème. C'est pourquoi il convient, s'agissant de la prévention de la violence dans le cadre des loisirs, de prêter attention à la consommation d'alcool. Relevons toutefois que la majorité des jeunes qui consomment de l'alcool n'adoptent pas un comportement violent.

DÉMARCHE

Limiter l'accès à l'alcool, notamment par un contrôle renforcé des points de vente, la prise de sanctions en cas de non-respect de l'interdiction de vente aux moins de 18 ans et la limitation des heures de vente, est une mesure préventive qui a fait la preuve de son efficacité.

La mobilisation conjointe de toutes les personnes assumant des responsabilités dans le cadre des loisirs nocturnes pour les jeunes est également efficace. Les tenanciers de bars et le personnel de service peuvent par exemple être formés pour mieux repérer les comportements à risque et les comportements agressifs des jeunes qui consomment de l'alcool, mais aussi pour imposer les règles de l'établissement et les limites d'âge en matière de consommation d'alcool.

Le contrôle de la consommation d'alcool peut aussi passer par une attitude plutôt répressive à l'égard des mineurs et des jeunes adultes semant le trouble dans les lieux publics ainsi que par l'instauration de tarifs peu incitatifs. Les parents doivent par ailleurs être informés des problèmes causés par leurs enfants et être associés aux démarches visant à y remédier. Au besoin, les services sociaux peuvent également être sollicités.

CONCLUSION

Les phases de projet et les critères de bonnes pratiques décrits dans ce guide aident les acteurs à choisir, adapter ou développer des offres et des mesures dans le domaine de la prévention de la violence chez les jeunes. Les critères constituent par ailleurs une base solide pour l'évaluation des mesures.

En respectant les phases présentées, on se donne toutes les chances de mettre en œuvre efficacement des mesures adaptées au contexte, de les optimiser voire de les supprimer si elles ne produisent pas les effets recherchés. La réflexion approfondie sur l'évaluation stimule en outre l'acquisition de savoir et la qualité des mesures de prévention, et cela non seulement pour le projet en question, mais aussi pour la prévention de la violence chez les jeunes en général.

Les critères de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence chez les jeunes sont une synthèse systématique des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet. Le choix de se concentrer sur quelques critères essentiels pour chacun des champs d'action abordés, plutôt que de présenter une multitude de critères dans le détail, permet à ce guide d'être pratique et lisible, et par conséquent plus utile encore.

La prévention de la violence chez les jeunes – ce que démontrent aussi les critères – n'est pas l'affaire de quelques spécialistes ni un travail ponctuel ou unique. Son succès dépend d'une collaboration coordonnée, de l'intégration respectueuse de toutes les personnes et institutions concernées, de la prise en compte de la diversité et d'une approche professionnelle.

SOURCES

Office fédéral de la santé publique/Fachverband Sucht/GREA/Infodrog/RADIX/Addiction Suisse (2011). Charta zur Früherkennung und Frühintervention bei gefährdeten Kindern und Jugendlichen. Berne: Office fédéral de la santé publique.
(Adaptation pour la suisse romande: > www.intervention-precoc.ch/pdf/CharteIP-adaptation-BAG-FS-GREA.pdf)

Office fédéral des assurances sociales, OFAS (2010). Les jeunes et la violence – Programme national de prévention (mandat du Conseil fédéral du 11 juin 2010). Berne: Office fédéral des assurances sociales.

Conseil fédéral (2009). Les jeunes et la violence. Pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias. Rapport du Conseil fédéral du 20 mai 2009 en réponse aux postulats Leuthard (03.3298) du 17 juin 2003, Amherd (06.3646) du 6 décembre 2006 et Galladé (07.3665) du 4 octobre 2007. Berne.

Eisner, M./Ribeaud, D./Locher, R. (2009). Prävention von Jugendgewalt. Berne: Office fédéral des assurances sociales, OFAS (en allemand, avec résumé en français).

Fabian, Carlo/Käser, Nadine/Klöti, Tanja/Bachmann, Nicole (2014). Good-Practice-Kriterien der Prävention von Jugendgewalt in den Bereichen Familie, Schule und Sozialraum. Wissenschaftliche Grundlagen. Basel: FHNW.
> www.jugendundgewalt.ch/de/nationales-programm/forschungsauftraege.html

Mösch Payot, P./Rosch, D. (2011). Früherkennung und Frühintervention bei Jugendlichen: Rechtsgrundlagen für Schulen und Gemeinden. Luzern: Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.

Organisation mondiale de la santé (1986). Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé.
> www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

Organisation mondiale de la santé (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé.
> www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf

Le site www.jeunesetviolence.ch fournit de plus amples informations sur le sujet, et notamment des données sur les offres de prévention en Suisse et les derniers rapports d'évaluation.

